

PV VILLE DE GRAVELINES

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES SKIFFS DE L'Aa - QUARTIER DE LA GARE

- Présentation du projet d'aménagement des Skiffs de l'Aa - Quartier de la gare
- 1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 18 Novembre et 16 Décembre 2022
- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°2022/216 à 2023/028)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

- 3. Création des emplois permanents
- 4. Régie Gravelinoise des Equipements de sports et de loisirs – Désignation du Directeur Ordonnateur

B. ADMINISTRATION GENERALE :

- 5. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
- 6. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
- 7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 8. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
- 9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
- 10. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
- 11. Commission Communale pour l'Accessibilité – Modification de la composition
- 12. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2022
- 13. Vente des câbles de communication électronique et des équipements pour leur exploitation du réseau d'initiative publique
- 14. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Modification des statuts – Avis du Conseil Municipal

C. SPORTS :

- 15. Coopération extérieure France-Kosovo « Gravelines-Ferizaj-Inclusion et vivre ensemble par le sport » - Subvention à l'Association Play International

D. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

- 16. 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée – Relation Franco-Allemande

E. AMENAGEMENT – TRAVAUX :

- 17. Projet de renouvellement urbain du quartier de la gare – Domaine de la chênaie – Dénomination de voiries

F. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

18. Servitude de passage – Parcelle cadastrée section BB n°579
19. Echange de parcelles Communauté Urbaine de Dunkerque – Commune de Gravelines
20. Echange de parcelles Vilogia Logifilm – Commune de Gravelines
21. Transfert dans le domaine public routier communautaire

G. ACTION SOCIALE :

22. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité – Année 2022

H. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

23. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

I. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : Bienvenue à ce conseil municipal du jeudi 16 mars, notre benjamin Modou FALL est présent, je l'aperçois, je le salue et je lui passe la parole pour procéder à l'appel.

(Monsieur FALL procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFUIT à partir de 19h00, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire donne pouvoir à Monsieur FALL, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS jusqu'à 19h00, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HERBEZ,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Merci Modou FALL, le quorum étant atteint, nous pourrons délibérer valablement. Je lève la séance de notre conseil municipal pour accueillir 3 personnes, je vais leur laisser le soin de se présenter, mais je vais quand même vous indiquer de quelle société ils sont, donc à ma droite Jacques-Philippe LORNIER promoteur Invest Immo, Bertrand DELCLOY à Gravelines en tant qu'architecte puisqu'il avait repris l'étude de Pierre VINSON pour celles et ceux qui se souviennent, et Yann BLONDEL promoteur associé dans cette opération « Les Skiffs de l'Aa », ce n'est pas moi qui ai choisi le nom mais il me va bien... Mais ce n'est pas moi qui l'ai choisi, je ne voudrais pas qu'il y ait d'interprétation personnelle dans tout cela il n'y en a pas, n'est-ce pas mon cher Daniel, tu pourras confirmer... Comme à chaque conseil on a pris l'habitude de présenter les opérations mobilières mais parfois immobilières et c'est le cas aujourd'hui avec cette opération majeure pour la création de nouveaux logements dans le quartier de la Gare en complément de ce qui est fait avec la CUD de l'autre côté de la voirie. Sans plus tarder je vais laisser le soin à Mr LORNIER de vous expliquer comment cette opération a été identifiée, comment elle est menée, et que la commercialisation est ouverte mes chers collègues, et je sais que vous avez confiance dans notre ville de Gravelines donc n'hésitez pas à en faire la publicité. C'est aussi l'objectif de cette soirée de diffuser l'information, rien de tel que le bouche à oreilles y compris dans l'immobilier. Quand la confiance est là, l'acquisition est là et quand le bâtiment va tout va, j'ai toujours retenu ces quelques préceptes. Mr LORNIER, je vous laisse le soin de vous exprimer.

(Suspension de séance)

- ***Présentation du projet d'aménagement des Skiffs de l'Aa - Quartier de la gare***

(Reprise de la séance)

Monsieur le Maire : Bien donc je réouvre la séance. Je dois désigner un secrétaire c'est cela en la personne de Christelle DENEUVILLE, qui va être notre secrétaire si le conseil en est d'accord, mais je crois qu'il le sera comment pourrait-il en être autrement ?

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 18 Novembre et 16 Décembre 2022 :

Monsieur le Maire : Donc l'approbation des procès-verbaux des 18 novembre et 16 décembre, je n'ai pas reçu d'observation, je considère qu'ils sont adoptés.

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2022/216 à 2023/028)

2022-216	Appel d'offres - Fournitures horticoles
2022-217	Saisine commission consultative
2022-218	Modification de tarifs - Droits de place
2022-2019	Avenant n°1 - Bail commercial Société L'Art de Pl'hair - Lot 7 - Centre commercial du Polder
2022-220	Conventions d'occupation temporaire - Piscine municipale
2022-221	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public Ville/Département - PMI - 36, Bd des Sculpteurs
2022-222	Action en justice - DSP Camping
2022-223	Remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique - Acte modificatif 1 : Société vertonghen houtbewerkings machines BVBA
2022-224	Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux - Groupement Ville de Gravelines/Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs - <u>Lot 2</u> : Chaudières individuelles - <u>Acte modificatif 1</u> : Delannoy Dewailly Maintenance
2022-225	Annulation - Décision Municipale n° 2022/202 - VILLE/CASS - Résiliation du contrat de location - 28 Bis rue Aupick Gravelines.
2022-226	Remplacement du système d'appel malade - MAPI - Acte modificatif 2 - SOCIÉTÉ IPTEIC
2022-227	Attribution de marchés à procédure adaptée
2022-228	Attribution de marchés à procédure adaptée
2022-229	Grille tarifaire "Tarifs et autorisation de stationnement"
2022-230	Résiliation Convention Occupation Précaire TBMS Colis express - Lot 17 ZAC La Semeuse
2022-231	Convention de mise à disposition - Divers équipements sportifs Ville/Atouts Ville - Année 2023
2022-232	MNT - Contrat de prévoyance collective Maintien de salaire - Avenant
2022-233	Dons d'œuvres au Musée - Année 2022

2022-234	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Ville/Collège Pierre et Marie Curie - Gravelines - Utilisation des équipements sportifs - 2023
2022-235	Convention d'occupation temporaire du domaine public - APPMA Section Modélisme naval - PAarc des Rives de l'Aa - 2023
2022-236	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Gravelines Aviron - "PAavillon" - Année 2023
2022-237	Convention d'occupation temporaire du domaine public Ville/Gravelines Aviron - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2023
2022-238	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Club de Plongée de l'Aa - GESLA - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2023
2022-239	Alimentation pour chevaux - Vandeweghe BV - Acte modificatif n°1
2022-240	Traitements et transport des encombrants - Résiliation - Opale environnement
2023-001	Adhésions de la Commune à diverses associations - Renouvellement
2023-002	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association des parents d'élèves "Les enfants de Copernic" - salle de classe n°4 école Copernic - Année scolaire 2022-2023
2023-003	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ligue régionale de triathlon et disciplines enchaînées - PAarc des Rives de l'Aa - 2023
2023-004	Bail professionnel - Avenant 1 - M. Benoît Courco - Cabinet médical n°2 - 79, avenue Léon Jouhaux
2023-005	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ligue Régionale de Triathlon et disciplines enchaînées - Maison de la nature - 2023
2023-006	Règlement d'honoraires - Maître Jocelyn Simon - Requête en référencé - DSP Camping
2023-007	Achat de vêtements de travail et articles chaussants - Lot 1 : Chaussures de sécurité - Lot 3 : Vêtements professionnels secteur technique - Lot 4 : Vêtements de nettoyage et de restauration - Actes modificatifs 2 : RG France
2023-008	Convention d'occupation temporaire du domaine public - SDIS Nord/PAarc/2023
2023-009	Résiliation - Contrat de location Ville/M. Wadoux - Garage n°7 rue Charles Trollé
2023-010	Défense des intérêts de la commune / contentieux / M. Gaëtan Taeckens
2023-011	Convention de mise à disposition Ville/OTCC de Dunkerque / Maquette tactile
2023-012	Convention d'occupation temporaire du domaine public/Association EVODRIVE/PAARC-2023

2023-013	Attribution de marchés à procédure adaptée/Démolition de garages et enduit de façade/Maison des douanes
2023-014	Convention d'occupation temporaire du domaine public "PAarc des Rives de l'Aa"-Ville/Association "USG Cyclotourisme"
2023-015	Résiliation 11 rue de la République / Mise à disposition 2, rue Léon Blum / Office du Commerce et de l'Artisanat
2023-016	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ligue HDF Aviron - PAavillon
2023-017	Convention de mise à disposition de véhicule / USG Char à voile
2023-018	Musée du Dessin et de l'Estampe originale / Vente de divers objets à la boutique
2023-019	Musée du Dessin et de l'Estampe originale / Dons d'œuvres de 2010 à 2021
2023-020	Résiliation/Aménagement du chemin de ronde / Lot 2 Eclairage public et vidéosurveillance - Exécution de travaux / Lot 3 Eclairage public - Réhabilitation du plateau multisport de Sportica / Lot 7 / Electricité-Courants forts et faibles - SET Tertiaire
2023-021	Location de chapiteaux, tentes et gradins / Lot 1 : Location de tentes et de chapiteaux / Lot 2 : Location de gradins - Actes modificatifs n°1
2023-022	Don de journaux aux Archives / M. L. Isaert
2023-023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Association Gravelines Natation/PAARC des Rives de l'Aa-Année 2023
2023-024	Régie d'avances - Musée du Dessin et de l'Estampe originale - Modification du montant de l'avance
2023-025	Régie de recettes du PAarc des Rives de l'Aa / Modification - Montant maximum de l'encaisse
2023-026	Régie de recettes - Centre Artistique et Culturel François Mitterrand - Modification - Fusion de régies
2023-027	Modification de la grille tarifaire - PAARC des Rives de l'Aa
2023-028	Grille tarifaire / Animation plage - Actualisation

Monsieur le Maire : Il y en avait un certain nombre, je pense que vous en avez tous pris connaissance.

Monsieur le Maire : Mr GERAERT vous avez 2 délibérations.

A. PERSONNEL COMMUNAL :

3. Création des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans le tableau ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Educateur sportif char à voile/voile	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	1
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	1
		Opérateur des APS	Temps complet	1
		Opérateur des APS qualifié	Temps complet	1
		Opérateur des APS principal	Temps complet	1
	B	Animateur	Temps complet	1
		Animateur principal de 2ème classe	Temps complet	1
		Animateur principal de 1ère classe	Temps complet	1
		Educateur des APS	Temps complet	1
		Educateur des APS principal de 2ème classe	Temps complet	1
		Educateur des APS principal de 1ère classe	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

4. Régie Gravelinoise des Equipements de sports et de loisirs – Désignation du Directeur Ordonnateur :

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil que la Régie Gravelinoise de Equipements de Sports et de Loisirs est un établissement public industriel et commercial, et qu'en application des dispositions des articles L.2221-10 et R.2221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur est désigné par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, puis nommé par le Président du Conseil d'Administration.

Les dispositions du Code Général de la Fonction Publique relatives au recrutement des fonctionnaires s'appliquant à l'emploi de Directeur d'un établissement public industriel et commercial, une procédure de déclaration de vacance d'emploi a été effectuée auprès du Centre de Gestion du Nord, et un appel à candidature a été lancé.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Delphine WATTEZ en qualité de Directrice de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs, à compter du lundi 27 Mars 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis à avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, oui sur la délibération liée au recrutement de la directrice de Sportica. La Préfecture nous avait retoqués dans un 1^{er} temps parce que la personne avait fait 2 contrats de 3 ans donc lui avions proposé un CDI sans remettre en concurrence, si je puis dire, et donc il nous a été demandé de réorganiser la mise en concurrence en accueillant notamment des fonctionnaires et nous avons pu démontrer que les fonctionnaires qui avaient postulé n'avaient pas la capacité professionnelle de Mme WATTEZ, ce qui nous permet de la recruter en CDI dans un cadre contractuel, entre guillemets, adapté à la fonction publique mais qui n'est pas le statut propre de la fonction publique territoriale, voilà pour ces précisions parce qu'on avait déjà délibéré en son temps.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite plusieurs délibérations, donc on retrouve les délibérations traditionnelles de la 5 à la 10, je les réinscrirai au prochain Conseil.

- B. ADMINISTRATION GENERALE : (points 5 à 10 retirés de l'ordre du jour)**
5. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre ;**
 6. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu ;**
 7. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;**
 8. **Désignation des membres de la Commission délégation de service public ;**
 9. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu ;**
 10. **Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu.**

Monsieur le Maire : Nous passons donc à la délibération n°11.

11. Commission Communale pour l'Accessibilité – Modification de la composition :

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 Novembre 2020 relative à la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Il est aujourd'hui proposé d'actualiser cette délibération pour prendre en compte la nouvelle dénomination de l'union des commerçants.

Aussi, la Commission Communale pour l'Accessibilité est désormais composée comme suit :

- 7 représentants du Conseil Municipal : 6 du groupe majoritaire, 1 pour le groupe d'opposition (en respect de la pluralité des expressions),
- 4 représentants d'Associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap : **Ecoute ton Cœur – Pimpren'ailes – Atouts Ville – Afeji**
- 2 représentants d'Associations ou organismes représentants les personnes âgées : **Centre d'Action Sanitaire et Social (CASS) – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- 2 représentants des acteurs économiques : **Les Vitrines de Gravelines – Partenord habitat du Nord**
- 1 représentant des autres usagers de la Ville.

Il est rappelé que la liste des membres de la Commission est arrêtée par le Maire.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Délibération n°12 sur la CCSPL avec une synthèse des travaux, c'est Mme DENEUVILLE qui va nous rapporter sur cette délibération.

12. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2022 :

Madame Christelle DENEUVILLE, informe qu'en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2022.

En 2022, la CCSPL s'est réunie le 06 Décembre, sous la présidence de Madame Christelle DENEUVILLE.

Les membres de la Commission ont examiné successivement :

- Le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le bilan d'activité de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs pour l'année 2021,
- Le rapport du délégataire 2021 de la société GRAVELINES NETWORK pour la Délégation de Service Public portant gestion et modernisation du réseau câblé de télédistribution,
- Le rapport du délégataire 2020/2021 de la SARL VAUBAN PLEIN AIR, pour la Délégation de Service Public du camping.

L'avis de la Commission a été sollicité pour le renouvellement de la Délégation de Service Public du Camping. Un avis favorable à l'unanimité a été émis pour le lancement d'une procédure de concession de service public pour l'exploitation du Camping Municipal.

L'état des travaux réalisés en 2022 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE alors l'actualité sur le camping, c'est le lancement de la consultation. On a 5 entreprises qui avaient répondu, on en a retenu 3 donc il y a 3 entreprises qui vont pouvoir présenter une offre et nous aurons à choisir notre délégataire pour les 10 années à venir donc c'est un élément tout à fait important de dynamisation touristique et il faut se féliciter d'avoir 3 réponses cela n'a pas toujours été le cas de mémoire donc cela c'est vraiment l'actualité des délégations. Puis nous allons enchaîner avec la vente du réseau câblé qui nous permettra de compléter le rapport du délégataire de Gravelines Network sur le réseau câblé. Merci Mme DENEUVILLE.

Monsieur le Maire : La vente des câbles de communication, Mr WILMOT, justement.

13. Vente des câbles de communication électronique et des équipements pour leur exploitation du réseau d'initiative publique :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines a délégué la gestion et la modernisation de son réseau de câbles de télécommunication électronique à la société LDC devenue la société XP FIBRE par une

convention de délégation de service public qui a démarré le 29 janvier 2009, pour une durée de 15 ans expirant le 28 janvier 2024.

Il a été engagé une réflexion sur l'avenir de son réseau et il est proposé de ne pas conserver le service public facultatif de gestion d'un réseau de communication électronique au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales tout en permettant aux habitants de continuer à bénéficier du service antenne mis en œuvre via le réseau installé sur le territoire de la Commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente le réseau FTTH et le service antenne selon les modalités suivantes :

- cession des ouvrages composant le réseau FTTH, au 29 janvier 2024, après leur déclassement ;
- cession différée au 29 janvier 2028 des ouvrages nécessaires au service antenne, après leur déclassement : la Ville conservant pendant 4 ans les ouvrages nécessaires au service antenne en confiant la gestion et l'exploitation à un opérateur économique par le biais d'un marché public de service.
- l'ensemble des autres biens relevant du domaine public de la Ville (ouvrage de génie civil, fourreaux...) à proposer en option de la vente.

La cession du réseau FTTH sera ainsi associée à une promesse de vente du réseau relatif au service antenne à la date d'échéance du marché de gestion et d'exploitation de 4 ans.

La Ville de Gravelines a demandé à la direction nationale des interventions domaniales un avis sur la valeur des biens objet de la cession.

La direction nationale des interventions domaniales a, par avis en date du 03 février 2022 évalué les biens pour un montant de 2 700 000 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la vente des ouvrages composant le réseau FTTH et le service antenne avec une option sur l'ensemble des autres biens liés au réseau relevant du domaine public.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT, donc voilà cette opération est lancée, il y a une consultation et donc il est probable que nous aurons plusieurs candidats au rachat de notre réseau avec la particularité que nous allons conserver encore le service antenne pendant quelques années, 4 ans en l'occurrence donc voilà c'est un dossier important, technique, on est assisté d'ailleurs par un avocat pour l'ensemble des dispositions juridiques liées à cette cession, merci Mr WILMOT.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : L'avis du SIVOM est sollicité, Mr HERBEZ, pour la reconstruction de notre SPA.

14. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Modification des statuts – Avis du Conseil Municipal :

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, expose au Conseil Municipal que les statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme doivent être modifiés afin d'ajouter une compétence.

Considérant l'engagement de la France et de l'Union Européenne pour la lutte contre le réchauffement climatique et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, le besoin en électricité connaîtra une forte hausse pour accompagner l'enjeu de la décarbonation du territoire.

Par un courrier du 6 février 2023, la société RTE a fait valoir que le Ministère de la Transition Energétique a validé par correspondance du 1^{er} février 2023, l'emplacement de Saint-Georges sur l'Aa comme emplacement de moindre impact pour la reconstruction et création du poste électrique 400 000/225 000/90 000 volts et son raccordement, nécessaires à la sécurisation d'alimentation électrique du dunkerquois et qu'elle souhaite, à cette fin, acquérir la parcelle 41 section AB, propriétés du SIVOM des Rive de l'Aa et de la Colme en vue de la construction de nouveaux postes transformateurs de 400 000/225 000/90 000 volts à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de garantir la distribution d'électricité.

Le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entend participer à la préservation de la SPA sur son territoire.

A ce titre, le SIVOM souhaite intégrer une nouvelle compétence pour proposer « La construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe tel que présenté dans le projet de statuts annexés à la présente délibération.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les modifications puissent être effectuées dans les statuts du SIVOM, il convient de recueillir sur ces points l'accord du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que celui des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes membres du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-20, L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Cantons de Bourbourg-Gravelines et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de l'Aa portant création du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 relatif au retrait de la compétence « assainissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 relatif à la création de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la prise de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » par la Commune de Spycker ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 relatif à l'intégration des Communes de Steene et Pitgam au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la compétence « Espaces verts » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 relatif à une modification des compétences statutaires du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et notamment la compétence de prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2012, relative à l'adhésion de la Commune de Gravelines au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Se prononcer en faveur de la modification statutaire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ;
- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrueck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- D'adhérer à la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour la Commune de Gravelines

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr HERBEZ, comme vous l'avez dit, RTE va reconstruire un nouveau poste en remplacement de la warande située à Bourbourg, un poste plus important donc il y a eu tout un débat sur plusieurs sites, il y a eu 3 sites potentiels et c'est le site de Saint Georges sur l'Aa, sur le site où se trouve la SPA qui a été retenu en concertation avec les communes et donc nous allons reconstruire avec l'aide de RTE, un budget estimé à environ 2 200 000 € avec le SIVOM, nous allons reconstruire un nouveau refuge tout neuf quelque part, donc plus moderne, plus adapté, il faut aussi s'en féliciter. On va aussi rechercher des subventions car on verra jusqu'à quelle hauteur RTE va participer mais bon il va y avoir une négociation jusqu'au bout pour faire en sorte que nous ayons le budget nécessaire sans toucher aux finances du SIVOM pour réaliser cette opération qui ne nous est pas impactée puisque c'était indépendant de notre volonté cette décision de reconstruire ce poste à cet endroit. Oui Monsieur WILMOT ?

Monsieur WILMOT : Oui juste une remarque, effectivement le poste sera construit à cet endroit, on a insisté sur l'aspect environnemental autour de ce poste parce que quelque part, c'est une entrée de ville de Gravelines, là où il sera situé, à travers champs, on le verra bien donc EDF s'engage effectivement à accompagner le projet au niveau environnemental, mais soyons vraiment vigilants sur cette intégration environnementale.

Monsieur le Maire : Oui, le Maire de Saint Georges est particulièrement mobilisé sur la question, beaucoup de changements sur la commune de Saint Georges actuellement, donc bien évidemment il faudra intégrer tout cela au mieux mais il faut aussi évacuer l'électricité, c'est un enjeu, il n'y a pas de mystère, il faut la produire mais il faut aussi la transporter. Merci Mr WILMOT.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve l'ajout de la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- Approuve l'adhésion à la nouvelle compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » ;
- Approuve la modification des statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme comme annexés à compter de l'arrêté préfectoral y afférant ;

Monsieur le Maire : Coopération extérieure avec le Kosovo, Mr DEVOS, si vous pouvez nous en dire quelques mots, dans le sport.

Monsieur DEVOS : Oui, rapidement, Monsieur le Maire chers collègues, je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos que j'ai tenus précédemment mais je voudrais de manière synthétique expliquer un petit peu cette relation.

C. SPORTS :

15. Coopération extérieure France-Kosovo « Gravelines-Ferizaj-Inclusion et vivre ensemble par le sport » - Subvention à l'Association Play International :

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Sur l'impulsion du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, la Commune de Gravelines a été sollicitée pour intégrer un projet de coopération extérieure avec le Kosovo. Ce projet, initié par l'Association PLAY International, s'intitule « Gravelines-Ferizaj – Inclusion et Vivre Ensemble par le Sport » et vise à former conjointement, des jeunes kosovars et des jeunes Gravelinois à l'animation socio-sportive et plus spécifiquement à la pratique inclusive des activités sportives permettant de réunir dans un même espace de jeu, des pratiquants valides et des pratiquants handicapés.

Les partenaires du projet sont :

- La Ville de Ferizaj (Kosovo) ;
- L'Ambassade de France au Kosovo ;
- L'Alliance Française au Kosovo ;

- L'Association PLAY International, organisation non gouvernementale très implantée au Kosovo et spécialisée dans le domaine visé par le projet ;
- La Ville de Gravelines.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, dans le cadre de son soutien aux actions de coopération décentralisée des Collectivités Territoriales Françaises a alloué au projet une aide correspondant à 50 % du budget global du projet soit 37 679 € qui sont versés sur 2 exercices : 20 144 € pour 2022 et 17 535 € pour 2023. Conformément au règlement du Ministère, c'est la Collectivité Territoriale Française qui est chef de file et a la charge de percevoir et redistribuer les aides susmentionnées.

Pour sa part, la Commune de Gravelines abondera le projet à hauteur de 8 000 € et prendra en charge l'accueil de la délégation des jeunes kosovars qui seront présents à Gravelines pour proposer, avec leurs homologues Gravelinois, des activités sportives inclusives dans le cadre de la journée mondiale de l'olympisme et du paralympisme du 23 juin 2023. De leur côté, les jeunes Gravelinois seront pris en charge par l'Ambassade de France au Kosovo et la Ville partenaire de Ferizaj lors d'une visite au Kosovo programmée en 2023.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la perception de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, d'un montant de 37 679 €, et sa réattribution à l'Association PLAY International dans le cadre de sa participation au projet susmentionné en deux versements : les 20 144 € déjà perçus dans un 1^{er} temps et les 17 535 € lorsque la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères aura été reçue.

Il est également proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'Association PLAY International pour la mise en œuvre du projet susmentionné.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention de Partenariat entre la Commune de Gravelines et l'Association PLAY International.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis à avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, Mr DEVOS, vous avez été plus que synthétique, vous avez été même exhaustif ! ...

Monsieur DEVOS : Je n'ai pas voulu...

Monsieur le Maire : Bien on va essayer de développer un maximum cette relation notamment sur l'enjeu du handisport, sur l'enjeu des équipes étrangères. On a rencontré la présidente du comité paralympique du Kosovo très investie dans le mouvement olympique donc on va essayer d'entretenir et développer cette relation dans les différents domaines à la fois sur les disciplines pratiquées sur Sportica mais également sur le PAarc où il y a un enjeu, il faut quand même qu'on soit très présent sur la scène internationale car c'est à ce niveau-là que les choses se traitent.

Monsieur DEVOS : C'est notre volonté, Monsieur le Maire, si je peux me permettre d'essayer d'attirer à la fois bien sûr les membres du Kosovo les Paralympiques et les Olympiques, dont

effectivement la présidente est très investie particulièrement côté sports et handicap, mais également les pays limitrophes au Kosovo. C'est aussi un objectif pour pouvoir développer nos relations internationales et développer le sport autour de tout cela.

Monsieur le Maire : Merci Mr DEVOS.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Du sport à la coopération culturelle, il n'y a qu'un pas avec la relation Franco-Allemande, Mme KERCKHOF.

D. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

16. 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée – Relation Franco-Allemande :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil que :

L'année 2023 marque le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 Janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération déjà engagée 13 ans plus tôt dans le cadre de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

La France compte environ 2 300 Communes jumelées avec l'Allemagne qui est ainsi de loin le premier pays partenaire des collectivités territoriales françaises. Ces liens sont les plus nombreux, les plus étroits et les plus actifs jamais établis entre deux pays. La France et l'Allemagne ont d'ailleurs reconnu le rôle fondamental des jumelages et partenariats dans le nouveau Traité de coopération signé en 2019 à Aix-la-Chapelle.

Les premiers jumelages franco-allemands n'ont pas attendu 1963, mais le Traité a néanmoins largement contribué à l'essor de ce mouvement. En donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer, de se côtoyer et d'apprendre à se connaître, ces échanges ont toujours été de puissants catalyseurs de l'amitié franco-allemande.

L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 60 ans après la signature de ce Traité, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union Européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.

C'est pourquoi, nous élus de la commune de Gravelines :

- 1- Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
- 2- Saisissons l'opportunité des célébrations du 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la commune de Biblis. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avions pris ensemble le 21 Mars 1986 par la signature de l'acte de jumelage unissant nos deux communes ;
- 3- Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats ;
- 4- Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable ;
- 5- Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences ;
- 6- Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères ;
- 7- Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Elysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020 ;
- 8- Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Nous invitons les communes jumelées à saisir l'opportunité de ce fonds en proposant des projets

permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes ;

- 9- Soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu ;
- 10- Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, renforcer toujours les liens entre la France et l'Allemagne avec le jumelage, je salue Christian MARQUIS qui est présent, Gravelines Biblis, voilà le point de départ du jumelage donc c'est un élément tout à fait positif pour notre commune.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous enchaînons avec un projet de renouvellement urbain, il nous faut dénommer des voiries, Mr WADOUX.

E. AMENAGEMENT – TRAVAUX :

17. Projet de renouvellement urbain du quartier de la gare – Domaine de la chênaie – Dénomination de voiries :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Gare, trois nouvelles voiries ont été créées dans le futur domaine de la Chênaie.

Il y a lieu de procéder à la dénomination de ces trois voiries.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer ces voies :

- Rue des Châtaigniers ;
- Rue des Saules ;
- Rue des Acacias.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, aménagement, accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WADOUX, le projet de la Gare, il y a le côté qu'on a développé tout à l'heure mais il y a aussi bien évidemment tout l'autre côté avec aussi un grand nombre de logements et des aménagements qui avancent, vous pouvez le constater, opération qui a pris

beaucoup de temps il a fallu dépolluer. Un sujet fastidieux, mais bon je pense qu'on avance, Mr WILMOT ?

Monsieur WILMOT : Effectivement une réunion s'est tenue récemment pour faire un point sur ce quartier. Tout ce qui est installations, travaux VRD devraient normalement être terminés avant fin juin et envisager les premières élévations d'habitations fin d'année donc voilà, concrètement cela avance pour la 2^{ème} phase et on prépare déjà la 3^{ème} phase donc là où il y a l'ancien bâtiment du SIVOM où là on va commencer fin d'année / début 2024 la dépollution des sols, voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bâtiment du SIVOM qui va être déconstruit par la ville là où sont stockés les véhicules de ramassage des ordures ménagères, qui va être déconstruit et ils vont être relocalisés en zone Leurette, donc ce sera aussi moins de véhicules en cœur de ville, ce sera aussi quelque chose de positif sur le plan environnemental et donc ce sera aussi quelques lots libres qui seront aussi dégagés à cet endroit-là... 5 donc ça ne va pas être simple de désigner les heureux lauréats, je ne sais pas comment on procèdera, on pourra peut-être tirer au sort, je n'en sais rien, enfin on verra... C'est un sujet que nous aurons à gérer du mieux possible en étant le plus équitable si tant est qu'on puisse l'être.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Affaires foncières et patrimoniales, Mr WADOUX, vous avez 4 délibérations.

F. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

18. Servitude de passage – Parcellle cadastrée section BB n°579 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Par délibération en date du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente, par la Commune, à Mr et Mme CAUCHE d'une partie de la parcelle cadastrée section BB n°562, nouvellement cadastrée section BB n°578

Cette parcelle n'ayant pas d'accès sur le domaine public, il est donc proposé au Conseil d'accorder une servitude de passage au profit de la parcelle vendue via une autre partie de la parcelle, cadastrée section BB n°579 restant propriété de la Commune, sous les conditions suivantes :

- ✓ L'emprise est définie sur plan.
- ✓ Elle n'est accordée que pour un usage piéton et véhicule léger.
- ✓ L'emprise du droit de passage devra rester libre de toute circulation ; en d'autres termes, le passage ne devra en aucun cas être entravé.
- ✓ En aucun cas, la Ville, propriétaire du fonds servant, n'engagera de travaux d'aménagement pour l'usage de ladite servitude.
- ✓ Toutes les précautions d'usage seront apportées pour le maintien en l'état du fonds servant.

Cette servitude conventionnelle est accordée sans contrepartie financière.

Il est donc proposé au Conseil d'acter cette servitude.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

19. Echange de parcelles Communauté Urbaine de Dunkerque – Commune de Gravelines :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Résidence « Les Oyats », propriétaire d'un EPAHD sur la Commune, porte un projet de délocalisation de son établissement. En vue d'y accueillir la construction du nouvel équipement, un terrain, d'une superficie d'environ 11 500 m², a été identifié. Ce terrain appartient à la Communauté Urbaine de Dunkerque. La Commune entend accompagner le projet de délocalisation. Dans ce contexte, la Commune entend devenir propriétaire de l'emprise du projet pour la céder, dans un second temps, à la Résidence « Les Oyats ».

La Commune est, quant à elle, propriétaire d'une emprise foncière, non bâtie et plantée, d'une superficie d'environ 440 672 m². Ecran végétal entre la Ville et le tissu industriel, cette ceinture verte est entretenue par la Communauté Urbaine de Dunkerque via une convention de gestion.

Pour accompagner le projet de construction du nouvel EPHAD, la Commune de Gravelines et la Communauté Urbaine de Dunkerque se sont entendues sur un échange sans soule portant, pour la CUD, sur l'emprise du projet à extraire des parcelles cadastrées section AS n°521, 528 et 384, d'une superficie d'environ 11 500 m², et pour la Commune, des parcelles constituant la ceinture verte, d'une superficie d'environ 440 762 m² (listées en annexe); étant ici précisé que les parcelles appartenant à la Commune sont occupées par l'Association Communale de Chasse de Gravelines via un bail de chasse.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 16 janvier 2023

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Sur la 19, je voulais apporter la précision que nous choisissons demain la maîtrise d'œuvre qui va donc réaliser ce beau projet de reconstruction d'un nouvel EPHAD, je pense que c'est vraiment quelque chose qui marquera aussi notre commune d'avoir un nouvel équipement. Il nous faudra reconvertis l'équipement existant et il y a plusieurs pistes de travail, on a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un groupement qui pourrait reprendre l'EPHAD des Oyats actuel pour soit une résidence seniors, soit résidence meublés, il y a plusieurs options, soit des résidences intergénérationnelles. Plusieurs options sont lancées et demain on choisira, on a obtenu déjà 1,5 millions d'euros du Département qui a délibéré et 4,5

millions d'euros, cela c'est la grosse subvention de l'Etat que nous avons obtenue donc on a déjà 6 millions sur un projet qu'on estime à 13 ou 14 millions de reconstruction de l'EPHAD vous l'avez vu à côté du centre Mitterrand, un endroit qui sera quand même bien sympathique. Ils avaient déjà pas mal avancé par le passé, on avait dû faire marche arrière car on n'avait pas le niveau de subvention que je vous ai indiqué à l'instant, entre temps il y a eu le SEGUR, même s'il est insuffisant il apporte quand même un certain nombre de moyens supplémentaires notamment sur la reconstruction, il le faut, car vous le savez, nous avons un vieillissement important de la population sur le Littoral donc il nous faut anticiper les choses. Pour ne vous donner qu'un seul argument, on aura des chambres individuelles ce qui n'était pas le cas aux Oyats dans l'équipement existant, voilà on va avoir un nouvel EPHAD adapté à notre secteur, il y a aussi des projets sur Bourbourg tout cela est assez complémentaire et permet à nos populations de pouvoir rester sur Gravelines le jour venu lorsqu'on doit quitter son logement. J'ai vu les esquisses des projets c'est vraiment de grande qualité et j'ai hâte que ce projet avance. C'est une centaine de personnes qui travaillent aux Oyats, on l'oublie souvent mais c'est quasiment une personne par résident : 110 résidents, une centaine de personnes qui travaillent, c'est très important pour notre commune. Dire aussi que les Oyats ont repris en charge la gestion du Centre Alzheimer, centre Jean Baptiste Rivière, cela a été transféré et donc les Oyats assument désormais à notre place la gestion de ce Centre Alzheimer non plus dans les locaux de la rue Carnot mais dans leurs locaux actuels, on est dans une logique de mutualisation, d'essayer d'optimiser tout ce qui peut l'être, Mr MERLEN vous aviez suivi ce dossier tout particulièrement et je vous en remercie. Voilà cette précision que je voulais vous apporter sur les Oyats c'est un dossier qui va aussi avancer, je me félicite que les choses puissent se décanter. Hâte de poser la 1^{re} pierre, je l'espère vraisemblablement 2^{ème} semestre 2024.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

20. Echange de parcelles Vilogia Logifilm – Commune de Gravelines :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

Le bailleur Vilogia Logifim a porté un projet de démolition reconstruction sur la Commune.

Cette opération a mis en évidence des irrégularités foncières. Les constructions étant achevées, il convient de les régulariser. Il apparaît en effet que deux parties de la parcelle cadastrée section AN n°1011, pour une superficie d'environ 111 m² et appartenant à la Commune se situent dans l'emprise des nouvelles constructions.

Aussi, il convient pour le bailleur de rétrocéder à la Commune les espaces verts aménagés dans le cadre du projet. Ces espaces, à extraire des parcelles cadastrées section AN n°s 1148, 1149, 1150 et 1151, représentent une superficie d'environ 112 m².

Dans ce contexte et au vu des superficies, il est proposé au Conseil de régulariser ces opérations via un échange sans soulté.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 17 janvier 2023.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

21. Transfert dans le domaine public routier communautaire :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

Le bailleur Vilogia Logifim a porté un projet de démolition reconstruction sur la Commune.

Cette opération a mis en évidence des irrégularités foncières. Les constructions étant achevées, il convient de les régulariser. Il apparaît en effet qu'une emprise, à extraire de la parcelle cadastrée section AN n°1011, d'une superficie d'environ 3 m² et appartenant à la Commune de Gravelines, entre dans la compétence de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Dans ce contexte et dans un souci de régularisation, il est proposé au Conseil d'autoriser le transfert de cette emprise dans le domaine public routier communautaire et ce, à titre gratuit

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Rapport de la Commission Communale pour l'accessibilité, car il y a des nouveaux bâtiments, mais il y a aussi les anciens bâtiments qu'il faut adapter, Mme BLEUEZ.

G. ACTION SOCIALE :

22. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité – Année 2022 :

Madame Josée BLEUEZ, rappelle au Conseil Municipal la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité par délibération du 1^{er} Juillet 2015, modifiée par délibération du 18 Novembre 2020.

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale pour l'Accessibilité doit dresser chaque année un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le rapport 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Madame BLEUEZ : Lors qu'on parle d'accessibilité on touche à beaucoup de domaines, on parle de logements, de voirie, d'emploi, de soins, de scolarisation et c'est devenu maintenant l'affaire de tous. Nous avons à cœur de rendre notre ville accessible en développant l'offre de services adaptés aux personnes en situation de handicap. Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics, donc les ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP) qui sont du patrimoine municipal. Nous possédons de nombreux ERP et IOP et au regard de la loi de juillet 2014, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments et un programme de travaux a été défini. Ces travaux ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap. Voici un état d'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments réalisés sur l'année 2022 : Arsenal Scène Vauban, Musée et ateliers du Musée, au char à voile, à l'école Michelet 2, au centre équestre qui a d'ailleurs le label Tourisme Handicap, à l'association Ferme Educative des Rives de l'Aa, à la Gare de Gravelines, à la maison de quartier de Petit-Fort-Philippe, à la salle des sports Frédéric PETIT et à la MAPI. Il y a également des obligations au niveau des ERP privés : tout propriétaire devait déposer son agenda d'accessibilité avant la fin d'année 2018. Nous avons encouragé les entreprises, commerçants et professionnels de santé libéraux à réaliser ces travaux. Une seule demande a été déposée en 2022 contre 4 l'année dernière. Le constat de l'état de la voirie et des transports publics : la CUD est compétente dans ces 2 domaines. Pour 2022, des Commissions Intercommunales pour l'Accessibilité ont eu lieu, mais aucun rapport annuel n'a été délivré. L'important dossier de marque Destination Pour Tous et une restructuration de service a empêché les équipes de fournir un document en bonne et due forme. Le dernier COPIL s'est tenu le 1er Décembre dernier. Pour information, L'obtention par la CUD de la marque d'Etat Destination Pour Tous (DPT) niveau or, le 11 mars 2021, mais qui a été rassemblée à la CUD en janvier 2023 et c'est un label bien évidemment auquel nous avons participé. Concernant la voirie, le diagnostic « accessibilité voirie » a été réalisé de manière volontaire par la Communauté Urbaine de Dunkerque, il est normalement à la charge de chaque commune. Le diagnostic a été réalisé progressivement, sur plusieurs années, et a abouti à un état des lieux, incluant également les places de stationnement PMR. Nous avons pour projet, conjointement avec un technicien de la CUD, de programmer une démonstration d'un diagnostic de terrain accompagné d'usagers et de personnes volontaires. Cela reste toujours compliqué pour les personnes de comprendre comment interviennent les techniciens par exemple sur des stationnements PMR. Sur les emplacements PMR, il n'y a pas eu d'actualisation de ces chiffres depuis 2017, toutefois, nous avons accès à la cartographie des places et de leur niveau d'accessibilité en temps réel tout comme pour l'accessibilité des passages piétons. Il y a d'ailleurs eu un focus sur le stationnement lors de la dernière commission. Les carrefours à feux : au 31.12.2022, 100 % des carrefours à feux sont équipés d'un module sonore activable par une télécommande fournie à l'accueil de la CUD aux personnes mal ou non voyantes. Concernant les transports publics : il existe le service de transport à la demande porte à porte (service Handibus), le service Etoile (d'arrêt à arrêt), les véhicules, depuis 2016, l'ensemble des véhicules ont été rendus accessibles. Chacun dispose de 2 places PMR. Les arrêts de bus : aujourd'hui, 82 % des 730 arrêts de bus du réseau ont été rendus accessibles. L'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements passent aussi par la formation des conducteurs et par l'adaptation de la communication via des outils spécifiques (FALC / Picto access). Le recensement des logements accessibles dans le parc immobilier des bailleurs sociaux a montré que l'effectif de logements accessibles était faible sur le territoire communautaire. Une convention se poursuit entre l'APAHM (association d'aide aux personnes à handicap moteur) et la CUD afin d'accompagner au mieux la politique communautaire d'adaptation des logements au handicap et faire face à l'évolution, l'émergence des besoins liés au vieillissement de la population. En outre, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un dispositif appelé « Réflexe adaptation », permettant de financer

tout ou partie du reste à charge lors de l'aménagement d'un logement pour une personne en situation de handicap. L'APAHM accompagne le projet d'adaptation du logement jusqu'aux recherches de financements (CUD, caisses de retraite, mutuelle, fonds d'action sociale, CCAS...). À Gravelines, c'est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui instruit les demandes de logements accessibles, œuvrant au quotidien avec les services communautaires et l'association APAHM afin d'orienter au mieux les personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie. Au 31 Décembre 2022, 18 personnes ont été accompagnées par le partenariat CCAS / APAHM, dans le cadre d'un relogement pour l'accessibilité du lieu de vie, ou dans le cadre d'un aménagement du logement (simples recommandations ou travaux). Voilà Monsieur le Maire, peut-être quelques mots sur les prévisions de travaux pour l'année 2023 : l'hôtel de ville concernant principalement la signalétique d'accès au salon d'honneur, le stade du Moulin et clubhouse, le restaurant Trollé et Mille Club, la salle de sports des Huttés, la salle de l'Agriculture, la salle des sports du Polder, le stade des Huttés et clubhouse, la maison de quartier de Petit-Fort-Philippe, la salle Frédéric Petit, la MAPI, le PAarc de l'Aa, le CCAS, le plateau multisports de Sportica, voilà. En précision nous avons travaillé énormément sur l'accessibilité de la plage de Petit-Fort-Philippe qui est actuellement labellisée « Tourisme et Handicap » pour 4 types de handicap. Nous poursuivons le dossier pour le centre équestre et en dernière information, nous avons été nominés l'année dernière lors du Trophée APAJH dans la catégorie ville citoyenne et services publics, que nous n'avons pas gagné mais ça a été un vrai plaisir d'assister à cette cérémonie présidée par Francis HUSTER et la Ministre du Handicap, Geneviève DARRIEUSSECQ. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Mme BLEUEZ pour ce rapport très complet. Il reste encore à faire mais on n'est pas mal en avance par rapport à certaines communes, il faut s'en féliciter. C'est un budget conséquent si on fait la somme, mais bon c'est indispensable, et totalement légitime bien évidemment que tout un chacun puisse accéder à l'ensemble des bâtiments communaux et aux services publics que nous proposons.

Monsieur le Maire : Affaires budgétaires et financières, Mr VEYER, avec ce rapport attendu qu'on n'a jamais eu l'occasion de présenter si tard finalement, d'habitude c'est en novembre que nous faisons cet exercice mais les temps étant ce qu'ils sont nous attendons finalement le vote du CA 2022 pour pouvoir voter le budget 2023 le plus précisément possible. Ce qui explique que nous avons différé les séances de nos conseils municipaux où nous avons quand même voté le budget pendant des années en décembre, c'est pour être plus précis que nous l'avons voté ainsi, mais peut-être qu'un jour nous reviendrons en décembre mais à ce stade cela paraît difficile. Mr VEYER vous avez la parole, je voudrais déjà remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé, la Direction Générale des Services, la Direction des Finances, la Direction des Services Techniques, bref il y a eu un gros travail collectif aussi des élus sur ce débat dans l'attente du vote du budget qui se déroulera si tout se passe bien courant avril 2023. Vous avez la parole, Mr VEYER.

Monsieur VEYER : Merci, Monsieur le Maire.

H. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

23. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

Chaque élu ayant été amené à exposer son point de vue, le Conseil Municipal déclare que ce Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Principal a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Dépends la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale avec le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité 2021-2026 entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses communes membres.

I. Le Budget Primitif 2023

A. Le contexte économique

a. Situation internationale et nationale

La croissance ploie mais ne rompt pas

Fin 2022, à l'exception des Etats-Unis où la croissance est demeurée soutenue, les chiffres du PIB ont montré un net ralentissement de l'économie mondiale. Cette dégradation trouve son origine notamment dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude. Le soutien budgétaire mis en place par les gouvernements pour faire face à la crise énergétique et la réouverture de l'économie chinoise laissent entrevoir une croissance de la zone euro à 3.10% en 2022 contre 4% prévu initialement, 0.9% en 2023 et 1.9% en 2024.

Pour la France, l'activité serait marquée par un cycle en trois « R » : Résilience-Ralentissement-Reprise selon la Banque de France.

- Résilience en 2022 : face à ce contexte internationale difficile, la France résiste mieux que prévu et affiche par ailleurs l'inflation la plus basse de tous les pays de l'Union Européenne (+6.6% en août 2022 contre +10.1% en moyenne dans l'UE).
- Ralentissement en 2023 : la croissance s'établirait à +1% compte-tenu de l'ampleur des incertitudes entourant les approvisionnements en gaz et son prix. L'activité est principalement soutenue par la consommation qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et une légère baisse du taux d'épargne. L'investissement des entreprises continuerait de progresser malgré l'incertitude économique et la hausse des taux, grâce à la préservation du taux de marge, qui est soutenu par la première partie de la disparition de la CVAE.
- Reprise à l'horizon 2024 : dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.

Le projet de loi de finances 2023 s'inscrit donc dans un contexte de croissance où les aléas sont particulièrement élevés entre le conflit en Ukraine et ses conséquences dont notamment les prix de gros de l'énergie (pétrole, gaz, électricité).

b. Loi de Finances pour 2023

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2023

♦ Protéger face à l'urgence énergétique et accélérer la transition écologique

■ Protéger les ménages face à la crise énergétique

Face à la forte hausse du prix de l'énergie au niveau mondial, le Gouvernement a mis en place à partir d'octobre 2021 un **bouclier tarifaire** visant à limiter l'augmentation de la facture de gaz et d'électricité des consommateurs. Pour le gaz, ce bouclier tarifaire prend la forme d'un gel des tarifs réglementés de vente à leur niveau du mois d'octobre 2021, compensé aux fournisseurs par l'État pour les contrats concernés. Pour l'électricité, il s'agit d'une limitation de la hausse des tarifs réglementés de vente prévue en février 2022 à 4 %, notamment permise par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), par

l'octroi d'un surcroit d'ARENH de 20 TWh et par une compensation complémentaire des fournisseurs prise en charge par l'Etat et répercutée sur les tarifs de leurs consommateurs.

Ces boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité sont prolongés en 2023. La hausse des prix du gaz sera limitée à 15 % à partir de janvier 2023, soit une hausse moyenne de 25 € par mois et par ménage, au lieu d'environ 200 € sans bouclier tarifaire. En ce qui concerne la hausse des prix de l'électricité, elle sera de 15 % à partir du mois de février, soit 20 € par mois en moyenne, au lieu de 180 € sans bouclier tarifaire.

Le coût des boucliers sur le gaz et l'électricité est estimé à 45 Md€ en 2023.

■ Faire face aux défis de la transition écologique

Pour la première fois, un objectif environnemental est inscrit par l'article 21 de la loi de programmation des finances publiques qui prévoit, en effet, la diminution de 10 % du ratio des dépenses brunes sur les dépenses vertes ou mixtes entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027. La France a pris de nouveaux engagements à la COP26 à Glasgow en 2021. Pour les mettre en œuvre de façon exemplaire, le PLF23 prévoira de cesser dès le 1er janvier 2023 d'octroyer des garanties export pour l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de toutes les énergies fossiles : depuis l'exploration-production en amont, jusqu'au raffinage en aval, en passant par le transport et le stockage.

- o Création du « fonds verts » doté de 1.5 Md€ pour 2023 permettant de soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition écologique ; o L'Agence nationale de l'habitat (Anah) continuera en 2023 à être pleinement mobilisée pour la rénovation énergétique des logements privés soit près de 3 Md€ qui seront consacrés en 2023 à la rénovation énergétique des logements privés ; o Une enveloppe de 150 M€ sera mobilisée pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat ;
o Une enveloppe de 200 M€ est mobilisée par le Fonds national des aides à la pierre

(FNAP) pour participer à la rénovation énergétique du parc social ; o Un verdissement du parc automobile avec des dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules moins polluants, notamment le bonus écologique et la prime à la conversion. L'Etat vise la fin de vente des véhicules légers neufs utilisant des énergies fossiles en

2035 ; o Une assurance récolte face aux évènements climatiques ; o Un soutien aux énergies émergentes et à la décarbonation des processus industriels. Concernant le soutien à l'innovation dans le nucléaire, un programme de trois appels à projet (AAP), doté d'environ 500 M€ au titre de France 2030, vise à soutenir de nouveaux concepts complets de réacteurs nucléaires innovants, à accompagner des acteurs émergents et à créer un nouvel écosystème de start-ups nucléaires.

♦ Vers le plein emploi

- ### ■ Accompagner la France vers le plein emploi
- o Poursuivre le soutien à l'apprentissage en encourageant l'embauche d'alternants par une aide exceptionnelle aux employeurs ; o En formant des demandeurs d'emploi et des

actifs ; o En investissant dans l'innovation de rupture et la croissance des start-ups sur sites industriels.

■ **Favoriser l'inclusion sociale**

o Revalorisation des prestations sociales à raison de l'inflation afin de soutenir le revenu des ménages modestes ; o Approfondir les démarches engagées en faveur de l'investissement social avec une enveloppe dédiée de 252 M€ dans une stratégie de lutte contre la pauvreté ; o Déconjugualisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

♦ **Priorité à la jeunesse**

■ **Éducation et enseignement supérieur, une priorité du quinquennat**

o Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et les moyens en matière d'innovation pédagogique. Une enveloppe de 300 M€ sera consacrée au Fonds d'innovation pédagogique (FIP) d'ici 2025, afin d'atteindre 500 M€ d'ici 2027. Le FIP permettra de financer les projets portés localement par les équipes pédagogiques afin d'adapter leurs méthodes d'enseignement au plus près des besoins des élèves ;
o Améliorer les conditions de vie des étudiants par une revalorisation de 4% des bourses sur critères sociaux pour l'année universitaire 2022-2023 ;
o Satisfaire l'ambition d'un haut niveau d'attractivité pour la recherche française avec une aide cumulée de 25 Md€ entre 2021 et 2030 cf. à la Loi de programmation de la recherche.

■ **S'engager en faveur de la jeunesse et de la culture**

o Assurer le succès du déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ; o Encourager la pratique sportive à l'aide du Pass'Sport (aide forfaitaire de 50 euros pour une enveloppe de 100 M€) ; o Poursuivre le déploiement du service national universel et du service civique ; o Renforcer le Pass Culture et l'étendre aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ; o Protéger et mettre en valeur le patrimoine par un soutien des projets d'investissement des musées et monuments nationaux et amplifier la restauration des monuments historiques soit une enveloppe totale 2023 de 1.1 Md€.

♦ **Protéger les français et leurs territoires**

■ **Armées : poursuivre l'effort majeur de renforcement des moyens de nos armées, prévu par la loi de programmation militaire 2019-2025**

■ **Mettre en œuvre la loi d'orientation et de programmation du ministre de l'intérieur (LOPMI) avec une augmentation inédite des moyens humains, juridiques, budgétaires et matériels, à hauteur de 15 Md€ supplémentaires et de 8 500 postes créés au cours du quinquennat, avec pour triple objectif d'engager la transformation numérique du ministère, de rapprocher les services du citoyen et de mieux prévenir les crises futures.**

- **Renforcer les moyens de la justice** avec une progression de +8% des crédits de la mission justice.
- **Soutenir les collectivités locales : loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027**
 - A périmètre constant, **les concours financiers de l'État** à destination des collectivités territoriales progressent, dans le PLF pour 2023, **de +1.1 Md€** par rapport à la loi de Finances initiale de 2022.

Élargissement du dispositif de « filet de sécurité »

Cet article adapte le dispositif de « filet de sécurité » mis en place par la loi de finances rectificative pour 2022 (cf. article 14). Pour rappel, il s'agit initialement d'une dotation par prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements afin de compenser la hausse de leurs dépenses d'énergie (énergie - électricité et chauffage urbain), de produits alimentaires, et de leur masse salariale à la suite de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022. Cette aide est élargie en 2023 aux collectivités territoriales dans leur ensemble, afin de les aider à faire face à l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie.

La commune de Gravelines n'est pas éligible puisque son potentiel financier par habitant n'est pas inférieur au double du potentiel financier par habitant des communes de la même strate.

La « garantie 280 »

Ce nouveau dispositif, mis en place par le décret n°2023-62 paru le 4 février 2023, permet aux clients éligibles de bénéficier d'une garantie du prix de la « part énergie » (niveau de la part variable hors acheminement et taxe) sur facture limité à 230 €/MWh.

La commune de Gravelines n'est pas éligible puisqu'il faut respecter les critères de moins de 10 ETP, et de moins de 2 M€ de chiffres d'affaires.

Instauration d'un « amortisseur électricité » pour les collectivités non concernées par les TRV (Tarif Réglementé de Vente)

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

La commune de Gravelines est éligible à ce dispositif.

■ **Hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la 1^{ère} fois depuis 13 ans**

Un abondement de la DGF de 320 millions d'euros assuré en 2023, par un abondement exceptionnel de l'État (prévu à l'article 109). Contrairement aux années précédentes, le financement ne se fait pas en interne via un écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF des communes. Ainsi, en 2023, la dotation forfaitaire (DF) d'une commune évolue uniquement en fonction de sa population DGF, mais ne fait pas l'objet d'un prélèvement.

La dotation de solidarité urbaine (**DSU**) progresse de 90 M€ ; La dotation de solidarité rurale (**DSR**) progresse de 200 M€ ;

La dotation d'intercommunalité (**DI**), perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 30 millions d'euros (comme chaque année depuis sa réforme en 2019).

♦ Focus sur la fiscalité

- Compensation intégrale, pérenne et dynamique aux collectivités locales de la **suppression de la CVAE**. La compensation se fera par une fraction de TVA et la répartition de la dynamique de TVA sera différencié selon l'échelon de collectivités locales ;
- Concernant la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), un décret définissant la liste des nouvelles communes autorisées à majorer la THRS sera publié d'ici la fin du printemps 2023 pour une entrée en vigueur pour 2024 ;
- Exonération de taxe sur les locaux à usage de bureaux des terrains de sport attenants à des locaux commerciaux ;

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des RRF	58 986	58 804	58 759	59 041 599	59 088 805	59 482 770	59 569	60 009
Produits des services – chap. 70	925	816	070	1 787 611	1 775 608	1 900 221	035	165
Fiscalité locale dont FNGIR	904 066	1 645	1 692	17 654 534	18 062 139	18 357 843	1 379	1 347
FPIC - compte 7325	16 041	189	523				975	058
TCFE	343	16 389	16 603	271 039	256 023	250 314	19 288	7 356
Fiscalité reversée – AC	46 131	706	980	31 855 430	31 836 230	31 836 230	293	450
Prélèvement d'1/3 du gain de fiscalité	62 826	76 883						
32 390	282 311	208 223	4 423 003	4 403 081	4 463 863	247 980	256 807	
Fiscalité reversée - DSC	996	32 390	32 390	676 599	564 969	579 430	31 836	31 836
Concours financiers de l'Etat – chap. 74 Dont DGF	5 860	5 593	5 593				230	230
	774	025	025				4 463	4 189
	1 830	1 053	405 345				863	969
	924 772	409	401				726 186	13 358
Evolution en % des RRF								+1.73%

- Suppression de la condition de « non-cohabitation » pour les abattements, dégrèvements et exonérations de TFPB et de THRS pour les personnes à faible revenu ;
- Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation « classique » en 2023 ;
- Report de 2 ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

B. Les orientations budgétaires

a. Analyse rétrospective 2014 – 2021

Les recettes réelles de fonctionnement :

Évolution 2014-2021 des recettes de fonctionnement : +1.73% ou +1 022 240 €.
(Ou +1.43% hors chapitre 77)

Au fil des années et au gré des réformes fiscales nationales et locales avec le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, nous constatons que la dynamique des recettes s'essouffle.

□ L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale hors allocations compensatrices a baissé de -54.14% entre 2014 et 2021, ceci s'explique par la baisse de moitié des bases des impôts locaux industriels dont le produit est désormais compensé sous forme d'allocations compensatrices sur lequel nous perdons le pouvoir de taux. Cette compensation devrait tenir compte de l'évolution ultérieure des bases de l'implantation ou de la fermeture des locaux industriels du territoire.

- Impôts locaux 2014 : 16 035 792 €
- Impôts locaux 2021 : 7 353 496 €

-8 682 296 € soit -
54.14%

Evolution des bases entre 2014 et 2021 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Evolution 2014-2021 en %
TH	7 154 866	7 466 986	7 429 295	7 419 913	7 379 774	7 466 359	7 606 024	345 220	-95.18%
TFPB	49 842 969	50 510 099	51 585 691	55 223 496	55 690 423	57 438 186	60 628 772	36 238 914	-27.29%
TFPNB	89 802	95 530	89 753	86 570	87 422	86 963	86 526	86 130	-4.09%
Total	57 087 637	58 072 615	59 104 739	62 729 979	63 157 619	64 991 508	68 321 322	36 670 264	-35.76%

Rappel des taux d'imposition depuis 2001 :

Période 2001-2020			
	TH	TFPB	TFPNB
Taux d'imposition communal	24.15%	28.56%	81%

2021			
	TH	TFPB à 47.85%	TFPNB
Taux d'imposition communal	—	28.56%	81%
Taux d'imposition départemental	—	19.29%	—

Dès 2021, les communes cesseront de percevoir le produit de la TH sur les résidences principales (THR). Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'État. En conséquence de cette suppression et conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, un nouveau panier de ressources fiscales est défini. Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de la TFPB perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THR. Par conséquent, le taux d'imposition appliqué sur les propriétés bâties est le cumul du taux communal (28.56%) au taux départemental (19.29%) soit 47.85%. Sur chaque produit de taxe foncière sur le « bâti » sera appliqué un coefficient correcteur.

A cette refonte de la fiscalité locale, se greffe la baisse des impôts locaux industriels issue de la loi de finances pour 2021 – article 29.

Dès 2021, la commune perd son pouvoir de taux sur la THR et sur la moitié des impôts industriels.

- La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est chaque année à la baisse depuis 2015 :
 - Sur la période 2014-2021, l'enveloppe de la DSC a diminué de -28.51% soit -1 670 805 € en intégrant la déduction du FPIC depuis 2017 ;
 - L'Attribution de Compensation (AC) historique est stabilisé à hauteur de 31 836 230 € depuis 2018, année du transfert de la compétence tourisme vers l'EPCI. Mais depuis 2021 et le nouveau PFFS, l'AC historique est désormais diminuée d'1/3 du gain de fiscalité de la commune (année de référence 2020) soit une baisse de -158 947 € en 2021.
- Depuis la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, notre DGF est nulle et nous subissons un prélèvement pérennisé sur notre fiscalité à hauteur de 1 544 369 €.

La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de 772 409 € en 2014 à 0 € depuis 2015 (-100%).

Chapitre 74	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Ecart 2014/2021 en €
DGF	772 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-772 409 €

Pour conclure sur les recettes de fonctionnement sur la période 2014-2021, il est important de mentionner que la seule dynamique pour la commune de Gravelines reste l'évolution des bases d'imposition liées à de nouvelles implantations dans l'espoir que la moitié de ces nouvelles bases restent compensées sous forme d'allocations compensatrices.

Des dépenses réelles de fonctionnement très contenues :

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des DRF	54 362	54 819	55 131	54 088	54 114	54 811	52 888	53 912
Charges à caractère général – chap. 011	725	457	775	730	474	200	555	253
Charges de personnel – chap. 012	9 758	8 728	8 832	8 457	8 401	8 516	7 554	8 649
FPIC – chap. 014	467	496	384	008	872	056	243	821
Contrib. au redressmt des finances publiques	25 151	25 717	26 042	26 508	26 575	26 758	26 501	26 695
Autres charges de gestion courante – chap. 65	762	936	369	168	570	391	465	943
Autres charges de gestion courante – chap. 65	553 088	750 173	1 072	0	0	0	0	0
Charges financières – chap. 66	11 706	11 319	1 033	369	369	369	369	369
Charges exceptionnelles – chap. 67	852	908	029	9 954	9 960	10 049	10 025	9 955
687	653	10 874	567	912	327	188	340	
383 3	475 4	459	501	455	419 389	373 095	326 302	
578	723	563	655 4	991 4	4 575	3 958	3 809	
792	086	041 3	196	196	053	842	122	
787	580	787	580	377				
605								
Evolution en % des DRF								-0.83 %

Évolution 2014-2021 des dépenses de fonctionnement : -0.83% ou -450 473 €. □ Des charges à caractère général stabilisées autour de 8.6 M€ :

- Le chapitre 011 a diminué de 11% entre 2014 et 2021, il y a certes l'effet COVID-19 avec une baisse significative des dépenses en 2020 (-962 k€ par rapport à 2019) mais cela n'efface en rien les efforts entrepris par la Collectivité afin de diminuer ses dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population. Il y a eu un véritable travail au sein de chaque Direction avec l'exécutif municipal, afin de dépenser « mieux ». Grâce à l'analyse analytique des dépenses, le coût de chaque activité ou prestation peut être identifié et des économies peuvent être réalisées sans modifier la qualité du service proposé.

- Une montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :
 - Depuis 2017, le FPIC est déduit de notre DSC et il n'apparaît donc plus comme une dépense. Entre 2014 et 2021, la contribution au FPIC a augmenté de +645 K€ soit une inflation de +127.21%. Notre Commune jugée « aisée » et appartenant à un EPCI lui-même jugé « très aisé », est fortement impactée par cette péréquation horizontale dont l'objectif est une entraide entre intercommunalités. Toutefois, cette nouvelle péréquation mise en œuvre dès 2012 grève fortement le budget de notre Commune, qui constatait auparavant annuellement une évolution positive de ses revenus.
- Avec la LFi 2015, la commune est devenue contributrice au redressement des finances publiques (CRFP) de l'État à hauteur de 1.033 M€ en 2016 puis 1,544 M€ en 2017. Notre CRFP devrait rester figée au niveau de 2017 et notre DGF resterait « nulle ».
- Un effort participatif de nos satellites et grosses structures associatives pour une maîtrise de nos dépenses :
 - Nous constatons une baisse de 15% de nos dépenses inscrites au chapitre 65 entre 2014 et 2021 qui s'explique par un effort demandé à nos satellites et grosses structures associatives à qui nous avons dressé le contexte économique national et local.

Evolution des participations et subventions entre 2014 et 2021 :

Dépenses en €	CA 2014	CA 2021	Evolution 2014-2021 en % et en €
Participation aux SIVOMs	2 990 557	1 219 900	-59.21% -1 770 657
Subvention au CCAS, Foyer Logement Béguinage, Centre JB Rivière	1 889 434	2 314 932	+22.52% +425 498
Subvention Atouts Ville	2 100 000	1 896 200	-9.70% -203 800
Subvention AGIR	1 000 000	950 000	-5.00% -50 000
Subvention BCM	450 000	371 000	-17.56% -79 000
Total	8 429 991	6 752 032	-19.90% -1 677 959

- Le chapitre 67 a augmenté de 6% entre 2014 et 2021 :
 - La création du Budget Annexe « Chalet Entremont » au 1^{er} janvier 2017 explique en partie la hausse du chapitre 67 avec notamment le versement de la dotation de compensation des classes de neige versée du budget principal au budget annexe soit 126 k€ au titre de 2021.
 - La subvention versée à la RGESL a quant à elle, subi une hausse de +1.54% ou +53 800 € sur la période 2014-2021.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de -6.83% ou -1 994 654 € entre 2014 et 2021. Cet effort porté par nos services municipaux mais aussi par nos associations et satellites, a permis à la collectivité de compenser la montée en puissance de la péréquation horizontale (le FPIC), la contribution de la commune au

redressement des finances publiques, la baisse de la DSC et le prélèvement du gain de fiscalité sur l'AC.

L'état de la dette communale

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 21.114 M€ en 2014 contre 21.116 M€ en 2021. La commune a fait le choix de stabiliser l'encours de sa dette sur la période 2014-2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12	21.114 M€	20.939 M€	20.838 M€	20.864 M€	20.888 M€	20.898 M€	21.036 M€	21.116 M€
Montant emprunté	4.400 M€	2.880 M€	2.800 M€	2.604 M€	2.600 M€	2.600 M€	2.500 M€	2.500 M€
Annuité en capital de la dette	3 041 135	3 055 609	2 900 116	2 578 200	2 576 564	2 589 337	2 362 824	2 419 504
Intérêts de la dette	687 383	653 475	563 041	501 655	455 991	419 389	373 095	326 302
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.79%	35.61%	35.46%	35.34%	35.35%	35.13%	35.31%	35.19%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6.32%	6.31%	5.89%	5.22%	5.13%	5.06%	4.59%	4.58%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	4.59	5.67	6.19	4.87	4.91	5.02	3.26	3.60

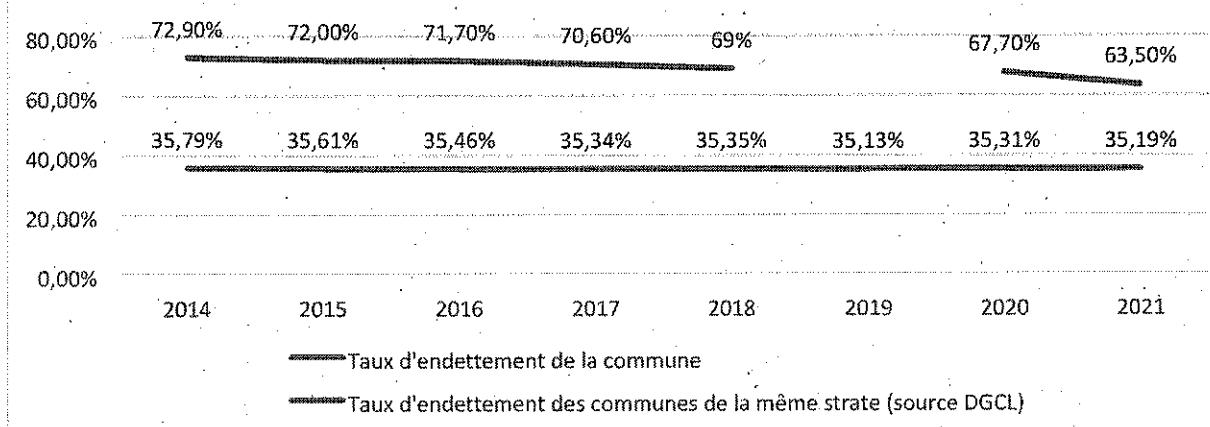
Pour rappel, sur la période 2000-2021, l'encours de la dette a diminué de 26.073 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 55,25%.

Dette au 31/12/2000 en millions d'euros	Dette du 31/12/2020 en millions d'euros
47.189	21.116

Au 31/12/2021 :

- Le taux d'intérêt moyen de la dette est estimé à 1.52% ;
- La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :
 - 91.6% sur un taux fixe (encours au 31/12/21 de 19 343 700 €) ; - 3.5% sur un taux variable (encours de 730 401 €) ; - 4.9% sur un livret A (encours de 1 041 937 €).
- La durée de vie moyenne résiduelle est de 8 ans et 5 mois et sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 4 mois.

Evolution du taux d'endettement sur la période 2014-2021 :



Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

A noter : la DGCL n'a pas communiqué les ratios 2019

L'Epargne Brute et l'Epargne Nette (CAF hors cessions) :

- L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014 - 2021 :

Epargne en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2014-2021 en %
Épargne Brute	4 604	3 694	3 364	4 288	4 257	4 160	6 450	5 859	+27%
Épargne Nette	881	742	620	501	195	144	372	777	
	1 563	639	464	1 710	1 680	1 570	4 087	3 440	+120%
	746	133	504	301	632	807	548	274	

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2021, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne/habitant Année 2021	Ville de Gravelines Population INSEE 2021 : 11 330 hab.
Epargne brute/hab.	517 €/hab.
Epargne nette/hab.	304 €/hab.

Les recettes réelles d'investissement

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des RRI	10 134 507	7 019 096	6 749 649	5 673 286	6 550 657	7 138 103	5 798 587	8 613 874
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 548 692	2 830 469	2 770 070	2 360 680	3 250 100	3 308 161	2 750 277	4 968 754
FCTVA	741 913	647 910	865 022	456 139	521 882	542 151	451 798	756 206
Subventions	409 584	637 929	298 994	144 795	167 172	580 885	82 823	380 375
Emprunts	4 400 000	2 880 000	2 800 000	2 604 000	2 600 000	2 600 000	2 500 000	2 500 000
Remb. du capital prêts au personnel	29 570	22 069	15 562	13 626	11 503	8 815	6 503	1 570
Divers	4 748	/	/	94 046	/	98 091	7 186	6 969

Le montant de l'emprunt 2021 représente 29% des recettes d'investissement contre 43% en 2014. L'autofinancement 2021 représente 58% des recettes d'investissement contre 45% en 2014.

Les dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2014-2021 soit en moyenne 4.7 millions d'€/an.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses d'équipements en €	7 496 230	4 536 540	4 378 774	5 249 955	4 818 406	6 155 236	5 023 199	5 292 604

Pour rappel, voici les principales dépenses réelles d'investissement réalisées sur la période 2014-2021 :

N° programme	Libellé du programme	Total cumulé
3781	MATERIEL INFORMATIQUE	1 851 772.03 €

405	BAT A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 624 603,26 €
419	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	2 169 711,25 €
4191	ILLUMINATIONS	153 480,63 €
4201	ACQUISITION MOBILIER URBAIN	557 435,48 €
4203	TRAVAUX TROTTOIRS & VOIRIE	891 961,62 €
4291	AMENAGEMENT TERRAINS SPORTS	911 113,14 €
431	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	974 271,07 €
4331	JARDIN DE LECTURE MEDIATHEQUE (2017-2021)	813 978,72 €
459	ACQUISITIONS FONCIERES	966 064,99 €
460	MATERIEL DE TRANSPORT	1 456 113,41 €
507	RESEAUX CABLES / FIBRE OPTIQUE	1 527 990,52 €
5073	VIDEO PROTECTION	222 654,01 €
5152	AMENAGEMENT PLACE CALMETTE	80 157,33 €
528	ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE	1 825 670,33 €
530	RESTAURATION SCOLAIRE	519 539,84 €
534	MUSEE	606 517,16 €
535	RESTAUR. DES REMPARTS	1 115 843,21 €
5351	AMENAGEMENT PAYSAGER DES REMPARTS	3 553 606,57 €
5355	LE PHARE	389 813,43 €
536	RENOV. DES EGLISES	280 342,38 €
537	CTRE LOISIRS&CULT. ARSENAL	1 269 419,79 €
5383	ATOUTS VILLE	187 928,37 €
539	CENTRE NAUTIQUE	601 303,28 €
53921	CLUB HOUSE KITSURF	241 703,16 €
5394	MATERIELS SPORTIFS	562 764,91 €
5395	RENOV. EQUIPMENTS SPORTIFS	493 107,10 €
5396	PISCINE MUNICIPALE	607 488,33 €
5397	TRAVAUX SPORTICA	2 520 419,81 €
5401	FERME GRAVELINOISE	1 021 752,81 €
5403	FERME DAULLET	79 115,15 €
5404	FERME DECARPENTRIE (2017-2019)	190 963,20 €
5432	AMENAGEMENT PAYS. ESPACES VERTS	207 548,10 €
5434	CLOTURES DIVERSES	415 908,52 €
5441	REAMENAGEMENT JARDINS OUVRIERS	597 072,43 €
549	ENTRETIEN CHAUFFERIES	1 017 831,48 €
550	MAPI	591 781,81 €
555	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	297 978,21 €
5591	CRECHE CALINOUS PT PIERRE	475 155,71 €
561	ITINERAIRES DEPLACEMENTS DOUX	389 986,68 €
563	SALLE GESLA POLDER	145 475,15 €

5680	TENNIS COUVERTS	179 399.71 €
5712	SALLE DES FETES EX CINEMA MERLEN	103 697.00 €
5792	TRVX ECONOMIE ENERGIE	2 483 811.84 €
5797	CHALET D'ENTREMONT (2017-2021)	158 574.89 €

b. Les Orientations pour 2023

La section de fonctionnement

Le budget primitif 2023 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2023 qui annonce une hausse des concours financiers de l'État de +1.1 Md€ à destination du bloc communal. Toutefois, les dispositifs revalorisés (DGF, DSU, DSR, DI) n'impacteront pas la commune de Gravelines.

Pour notre commune, la DGF est devenue négative dès 2015 ce qui se traduit par le versement d'une contribution au redressement des finances publiques dont nous projetons une stabilisation à hauteur de 1 544 369 € pour l'année 2023.

Un fait certain, notre budget 2023 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissons avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, notre commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'Habitation dont la suppression totale est actée pour 2023 pour les résidences principales, mais elle perd également son pouvoir de taux sur la moitié des impôts locaux industriels, c'est-à-dire sur une base imposable de 27 M€ soit un impôt à hauteur de 13 M€ que la commune perçoit désormais sous forme d'une allocation compensatrice. Certes l'État s'est engagé à compenser la dynamique des bases par référence au taux de 2020 pour les impôts locaux industriels mais sans s'engager sur une pérennisation du mécanisme.

Outre le PLF pour 2023, nous devons intégrer, dès le budget 2023, les perspectives financières du Pacte Fiscal et Financier de solidarité engagé par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Celui-ci prévoit une baisse progressive de la DSC selon de nouveaux critères de solidarité et le prélèvement d'1/3 de notre gain de fiscalité.

Pour 2023, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur :

- **Une progression de +7.1% des valeurs locatives cadastrales 2022 soit +640 k€ par rapport au BP 2022 après déduction du coefficient correcteur « coco » estimé à 11 M€ ;**
- **Des allocations compensatrices en hausse de +1.4 M€ par rapport au BP 2022 suite à la revalorisation des 7.1% ;**
- **Une baisse de la DSC de 230 k€ et un prélèvement de 983 k€ sur l'AC historique (159 K€ au titre du gain 2021, 347 k€ au titre du gain 2022 et 477 K€ au titre du gain de fiscalité 2023).**

Prospective 2022 – 2023 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	Evolution de BP 2022 à BP 2023 (en %)
TOTAL des recettes réelles de fonct.	61 666 749	59 891 824	61 565 657	+2.79%
Produits des services – chapitre 70 Impôts et taxes – chapitre 73 <i>Dont Fiscalité propre - compte 73111, 7318 & FNGIR</i>	1 614 959	1 763 819	1 889 270	+7.11%
FPIC – compte 7325	43 828 137	43 977 518	43 822 461	-0.35%
Fiscalité reversée – AC	7 701 077	7 532 125	8 172 071	+8.5%
Prélèvement d'1/3 du gain de fiscalité au titre de 2021	-	-	-	-
Prélèvement d'1/3 du gain de fiscalité au titre de 2022	-158 947	0 -58	-158 947	-2.91% soit - 924 €
Prélèvement d'1/3 du gain de fiscalité au titre de 2023	-347 363	259	-347 363	-5.86%
Fiscalité reversée - DSC	3 937 442	3 916 044	3 686 345	+10.51%
Dotations et participations - chapitre 74	13 969 451	13 345 344	14 747 396	
<i>Dont allocations compensatrices de l'Etat</i>	13 565 233	13 018 169	14 422 753	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution BP 2022 à BP 2023 des recettes de fonctionnement : +2.79% ou +1 673 833 €

Cette projection financière confirme pour 2023 une augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition puisque la fiscalité reversée sera chaque année revue à la baisse dans le cadre de la solidarité communautaire.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement.

Prospective 2022 - 2023 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	Evolution de BP 2022 à BP 2023 (en %)
TOTAL des dépenses réelles de fonct.	54 876 132	54 874 328	57 093 627	+4.04%
Charges à caractère général - chapitre 011	9 603 836	9 964 115	11 487 928	+15.29%
Charges de personnel - chapitre 012	27 578 641	27 134 861	28 000 480	+3.19%
FPIC (en déduction de la DSC) - chapitre 014	0 2	0 2	0	-
FNGIR – chapitre 014	926 355	926 355	2 926 355	-
Contribution au redressement des finances publiques - chapitre 014	1 544	1 544	1 544 369	-
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	369	369	8 552 995	-10.60%
Charges financières - chapitre 66	9 509 333	9 566 928	380 000	+12.09%
Charges exceptionnelles - chapitre 67	291 521	339 000	4 096 000	+24.38%
	3 403 080	3 293 200		-

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution BP 2022 à BP 2023 des dépenses de fonctionnement : +4.04% ou +2 219 299 €

Pour la 8^{ème} année consécutive, la commune maintient ses efforts pour maintenir le même niveau de « services à la population » tout en affichant une baisse de ses dépenses de fonctionnement « hors masse salariale et dépenses imprévues » de **-0.75% sur la période 2014-2023.**

□ Perspectives d'évolution du chapitre 011 :

Notre objectif pour 2023 est de maintenir le même niveau de prestation à la population tout en absorbant *la hausse du coût des fluides* auquel se greffe *une inflation moyenne des prix autour de 6%*.

Le BP 2023 des charges à caractère général augmentera de +1.5 M€ comparativement à 2022 alors que la seule augmentation du poste « gaz et électricité » représente +1.9 M€ entre 2022 et 2023.

Le plan de sobriété mis en œuvre dès novembre 2022 a permis à la collectivité de contenir le coût des fluides sans pour autant connaître à ce jour, le montant de l'ARENH 2022.

Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes. Hors fluides (imputation 60611 et 60612), les charges à caractère général proposées en 2023 à hauteur de 7 837 928 € sont moins élevées que les dépenses hors fluides réalisées en 2014 avec 8 200 371 €.

Le budget « Fluides » inscrit au BP 2023 est de 3 650 000 € ce qui représente quasiment 1/3 du chapitre 011 (contre 17.54% en 2022) et 6.39% des Dépenses réelles totales de fonctionnement (contre 3.19% en 2022).

□ Perspectives d'évolution du chapitre 65 :

Dépenses en €	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
Subventions et participations	9 162 621	9 162 228	8 150 295
Autres charges de gestion courante	346 712	404 700	402 700
Total	9 509 333	9 566 928	8 552 995

De BP à BP, la baisse du chapitre 65 est de 1.014 M€ soit -10.60%.

Entre 2014 et 2021, l'effort constaté sur ce chapitre 65 était de -14.96% soit -1.8 M€.

Pour 2023, l'effort est conforté sur les subventions des grosses associations et satellites tout en veillant à maintenir leur bonne santé financière.

□ Perspectives d'évolution du chapitre 014 – atténuation de produits :

Dépenses en €	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355
CRFP	1 544 369	1 544 369	1 544 369
DIVERS	0	500	500
Total	4 470 724	4 471 224	4 471 224

FOCUS sur les prélèvements sur la fiscalité :

Sur la période 2013-2023, voici l'évolution des prélevements sur la fiscalité : Le FNGIR est figé à 2 926 355 € soit un total prélevé de 32 189 905 € ;

La CRF qui est désormais figée à 1 544 369 € depuis 2017 représente un total prélevé de 12 532 513 € ;

Le FPIC, c'est un prélevement estimé de 10 780 389 € puisque le montant définitif 2023 sera connu au dernier trimestre 2023.

Au total, sur la période 2013-2023, les prélevements sur la fiscalité représentent la somme considérable de 55,503 M€.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, tous nos efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement ne peuvent effacer ces prélevements sur la fiscalité qui représentent, pour 2023, 5.6 M€ soit 9.88% des dépenses totales de fonctionnement.

La commune vous présente donc un budget prévisionnel 2023 en hausse pour ses dépenses de fonctionnement (+4.04%) et en hausse pour ses recettes (+2.79%) ce qui amoindrit ses capacités d'autofinancement.

Perspectives d'évolution de l'Epargne Brute et l'Epargne nette

Epargne en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAA 2022	BP 2023
Epargne Brute	4.6 M€	3.7 M€	3.3 M€	4.3 M€	4.3 M€	4.2 M€	6.5 M€	5.9 M€	5.7 M€	4.5 M€
Epargne Nette	1.6 M€	0.6 M€	0.5 M€	1.7 M€	1.7 M€	1.6 M€	4.1 M€	3.4 M€	3.5 M€	2.1 M€

Au BP 2022, l'épargne brute était de 5 M€ et l'épargne nette à 2.6 M€.

La section d'investissement

- Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Recettes d'investissement en €	BP 2022	BP 2023
		Voté avec intégration des résultats 2022
Epargne Brute	5.017 M€	5.672 M€ (Epargne Brute + Affectation N-1)
FCTVA	0.505 M€	0.539 M€
Emprunt	2.5 M€	4.5 M€
Cessions	3.094 M€	0.690 M€
Subventions	1.024 M€	0.032 M€
Dépôt et garantie	3 000 €	2 500 €
TOTAL	12.143 M€	11.436 M€

¶ Les subventions d'investissement :

Libellé du projet subventionné	Subventions inscrites au BP 2022	Subventions encaissées en 2022	Subventions reportées en 2023 (reports 2022 et antérieurs)	Subventions inscrites au BP 2023
Chemin de Ronde – Fonds de concours CUD	194 481 €	—	268 481.00 €	—
Chemin de Ronde – Département du Nord	—	—	280 000.00 €	—
Le Phare - DSIL	158 620 €	—	158 620.00 €	—
Le Phare – Région Haut de France	111 100 €	—	110 834.86 €	—
Le Phare – DRAC Nord Pas de Calais	—	—	174 217.00 €	—
Tablettes dans les écoles – Ministère de l'Education	24 277 €	23 977.00 €	—	—
La Cadette (<i>projet décalé selon arbitrage des dépenses d'investissement</i>)	200 000 €	—	—	—
L'espace Multisports de Sportica – ANS	300 000 €	—	96 000.00 €	—
Equipement jardins de la médiathèque (<i>projet décalé selon arbitrage des dépenses d'investissement</i>)	10 000 €	—	—	—
Subvention sur acquisition d'œuvres pour le musée - FRAM	10 500 €	18 651.00 €	—	—
Acquisition d'un scooter – subvention FIPHFP	6 400 €	—	5 008.20 €	—
Aménagement de poste médecine préventive - FIPHFP	8 200 €	3 033.60 €	—	—
Travaux sur milieu dunaire – Interreg II projet SARCC	—	—	51 886.72 €	31 980 €
Dématerrialisation des demandes d'urbanisme – Préfecture du Nord	—	4 400.00 €	—	—
Vidéo protection piéton pour la PM – Préfecture du Nord	—	400.00 €	—	—
Acquisition de radio pour la PM – Préfecture du Nord	—	840.00 €	—	—
Bornes électriques véhicules – prime Advenir	—	27 975.00 €	—	—
Travaux Anatole France et Michelet - DSIL	—	—	44 000.00 €	—
Restauration de la Poudrière du Marquis d'Asfeld – Région HDF	—	—	150 000.00 €	—
Aménagement Atout Vie Petit-Fort - CAF	—	—	39 442.12 €	—
TOTAL	1 023 578 €	79 276.60 €	1 378 489.90 €	31 980 €

¶ Les cessions :

Libellé du projet de cession	Cessions inscrites au BP 2022	Cessions encaissées en 2022	Cessions inscrites au BP 2023
Cession du Chalet d'Entremont	860 000 €	860 000.00 €	€
Cession du terrain rue Pierre Mendes France	180 000 €	180 599.99 €	€

Cessions de parcelles d'espaces verts	24 295 €	40 530.00 €	132 875 €
Cessions de matériels nautiques	25 000 €	13 900.00 €	€
Cession de la canote	4 200 €	4 200.00 €	€
Cession de véhicules	1 000 €	18 820.00 €	€
Cession du réseau câblé	2 000 000 €	€	Cession effective au BP 2024
Cession du 31 rue de Calais	€	€	211 999 €
Cession du 37 rue de Dunkerque	€	€	180 010 €
Cessions du 39 rue de Dunkerque	€	€	160 000 €
Cession d'un garage rue Charles Trollé	€	€	5 250 €
TOTAL	3 094 495 €	1 118 049.99 €	690 134.00 €

- ¶ Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de :

Dépenses d'investissement en €	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement – chapitres 20 à 23	7 437 595 (dont les reports)	9 025 380	9 095 938
Remboursement du capital	2 217 860	2 460 000	2 340 000
Dépôt et garantie	5 000	–	–
Dépenses imprévues liées à la cession du réseau câblé	–	658 000 €	–
TOTAL	9 660 455	12 143 380	11 435 935

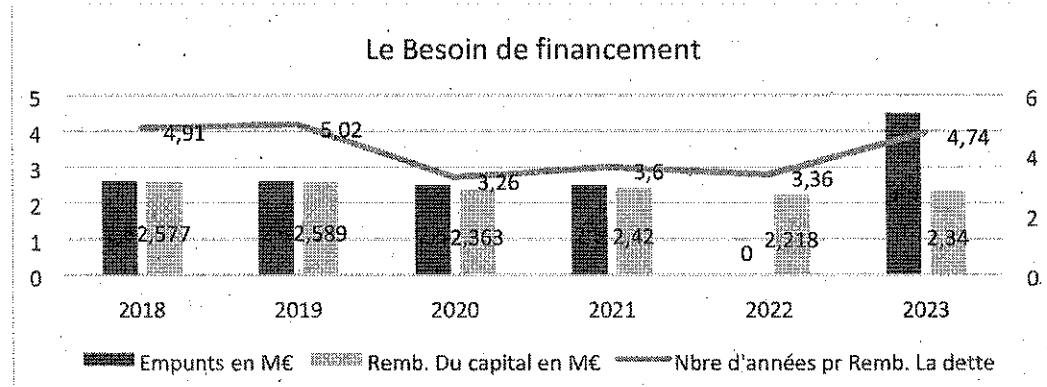
Perspectives d'évolution de la dette communale

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	21 035 542	21 116 038	19 057 178	21 217 815
Montant emprunté	2 500 000	2 500 000	–	4 500 000
Annuité en capital de la dette	2 362 824	2 419 504	2 217 860	2 340 000
Intérêts de la dette	373 095	326 302	291 521	380 000
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.31%	35.19%	30.90%	34.46%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	4.59%	4.58%	4.07%	4.42%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	3.26	3.60	3.36	4.74

Sur la période 2000-2023, l'encours de la dette devrait diminuer de 25.971 M€ soit un désendettement à hauteur de 55,04%.

Dette au 31/12/2000	Dette du 31/12/2023
47,189 M€	21.218 M€

Le besoin de financement de 2018 à 2023 :



Depuis de nombreuses années, la commune stabilise son besoin de financement. En 2022, elle a fait le choix de ne pas lever l'emprunt du fait d'un Fonds de Roulement à hauteur de 8.7 M€ au 1^{er} janvier 2022 et qui devrait se clôturer autour de 6.5 M€.

Le Plan Pluriannuel d'investissement :

Voici en exemple et par thématique, une liste non exhaustive de projets à arbitrer lors du vote du budget :

THEMATIQUES	CAA 2022	BP 2023
Le réseau câblé (subvention d'équipement)	0.171 M€	0.171 M€
Le BTP CFA (subvention d'équipement)	0.200 M€	0.200 M€
Installation de médecins (subvention d'équipement)	—	0.050 M€
Acquisitions de matériels pour l'ensemble des Services (Hors Services Techniques) et les acquisitions foncières	1.099 M€	0.400 M€
Le récurrent des Services Techniques (la mise aux normes des bâtiments, le P3, les extincteurs, les acquisitions de véhicules, l'éclairage public, les acquisitions de mobilier urbain, les clôtures, les déplacements doux, les acquisitions de matériels/matériaux pour les services Parcs & Jardins, Garage et Ateliers municipaux, ...)	2.745 M€	1.509 M€
Les ADAP	0.075 M€	0.250 M€
Le Phare, la Poudrière du Marquis d'Asfeld, la Citerne	Le Phare : 0.489 M€ La Poudrière : 0.427 M€ La Citerne : 0.017 M€	—
Les chemins de Ronde	0.315 M€	—
Les opérations lancées à poursuivre en 2023 (arrêt minute rue Léon Blum, remplacement des arbres « 1 arbre/1 vie », la scénographie du phare, la démolition des garages de la maison des douanes)	—	0.077 M€
Sportica dont l'espace multisports	1.901 M€	4.600 M€
Enveloppe pour des opérations urgentes sur des bâtiments et des aménagements extérieurs.	— €	1.839 M€
TOTAL	7.438 M€	9.096 M€

C. Les Ressources Humaines

a. Structure des effectifs

Répartition des agents de la Ville de Gravelines au 31 décembre 2022 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

		Catégorie								
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	IS-IT-IE-IM	34	32,70	103	98,80	398	378,3		535	509,8
Non titulaires permanents	O1-O3	1	1			0	0		1	1
Non titulaires non permanents	IA-IR-IX-IP			12	10,17	38	36,5	0	50	46,67
	Horaires HI -HN			9	2,05	27	3,44		36	5,49
	Apprentis MA							15	15	
Personnel de l'Etat * DP								44	44	
		35	33,70	124	111,02	463	418,24	59	681	562,96

* Rémunération des professeurs des écoles pour la surveillance des cantines et études.

b. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

	Traitemen t de base	Indemnité résidence	N.B.I.*	Heures Supplémentair es	Régime Indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nat ure (nourriture logement)	S.F.T.**	Contributions patronales
Permanents								
Titulaires (IS-IT-IE-IM)	12 048 980	124 541	161 882	297 680	4 196 878	77 345	156 516	6 594 562
Non titulaires (O1-O3)	47 020	486		0	37 444		27	39 518
Non permanents								
Non titulaires (IA, IP, IR, IX)	1 072 791	10 593		24 686	268 173	5 975	23 470	638 141

Vacataires horaires (HN-HI)	185 774				11 726	280		87 013
Vacataires Fonctionnaires (VX – VW)	4 144							1 924
Saisonniers (VS)	312 976	3 115			30 894		971	158 310
Apprentis (MA)	119 772			107	1 100			3 527
Personnel de l'Etat (DP)	24 450					1 475		1 296
Allocataires chomage	17 711							-100

*N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire

** S.F.T. : Supplément Familial de

Traitemet

c. Durée effective du travail

L'article 47 de la loi n°2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mise en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001. Il modifie l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les collectivités territoriales et les établissements publics mentionnés au premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ayant maintenu un régime de travail mise en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, disposent d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles entrent en application au plus tard au 1^{er} janvier suivant leur définition.

Par délibération en date du 29 juin 2021, la ville de Gravelines a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives. Le temps de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2023 au sein de la commune a ainsi été fixé à **38 heures 20** par semaine pour les agents des 3 familles définies à savoir

- Fonctions Opérationnelles et techniques ;
- Fonctions Administrative, de gestion et d'encadrement ; -
- Fonctions soumises à la Saisonalité.

En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Durée hebdomadaire de travail	38h20
Nombre de jours RTT pour un agent à temps complet	20

d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi. La nouvelle organisation des services donne lieu à des mutualisations de ressources et moyens entre les directions.

Au regard de la pyramide des âges des agents de la collectivité, du recensement effectué par le biais des entretiens professionnels et des rencontres avec les directeurs, on peut établir que la collectivité devrait voir en 2023 le départ en retraite de 23 agents (13 dossiers en cours).

L'effectif devrait légèrement diminuer en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). En effet, en raison des contraintes budgétaires, le remplacement des départs à la retraite pour l'année 2023 ne se fera qu'à titre exceptionnel sur les postes stratégiques et qualifiés.

Pour rappel, l'année 2022 a été marquée par une hausse de la valeur du point d'indice de +3.5% sur la masse salariale.

L'orientation budgétaire pour le BP 2023, fixée dans la lettre de cadrage, propose une masse salariale à hauteur de 28 000 480 € soit +3.19% ou + 865 619 € par rapport au BP 2022.

Monsieur VEYER : En conclusion, ce BP 2023 est un budget qui se veut résolument ambitieux, 9 millions d'investissement envisagés dans un contexte national et international très compliqué et très mouvant mais nous commençons à en avoir l'habitude car depuis 2020 nous enchaînons crise sur crise tout en gardant le cap et en continuant à agir au mieux pour les Gravelinoises et Gravelinois. Gageons que nous retournerons rapidement à une situation plus sereine. Je ne peux finir ce rapport sans remercier le service finances pour le travail conséquent réalisé, ce rapport a été présenté à la commission « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ». Je vous laisse débattre de ces grandes orientations et de tous ces chiffres.

Monsieur le Maire : La synthèse est parfaite Mr VEYER et je tenais à vous remercier pour le travail de suivi, c'est vrai, vous l'avez dit, nous sommes allés un peu aux limites de l'exercice des efforts de gestion et je le dis aussi régulièrement à mes collègues de la CUD, des efforts de péréquation que nous pouvons faire... Nous sommes arrivés finalement au maximum puisque cette péréquation communautaire est intervenue après la péréquation nationale. Ce sont 2 péréquations qui se sont succédées, plus une augmentation des fluides qui a télescopé ces 2 péréquations donc là on est vraiment arrivé... Vous le voyez la dynamique des recettes est quand même très limitée, il ne nous reste que la taxe foncière et sur l'évolution de cette taxe foncière nous en reversons 1/3 à la CUD donc à un moment donné, voilà vu le niveau d'équipements et de services que nous avons, l'évolution des recettes naturelles ne suffit pas à absorber l'évolution des dépenses naturelles également... Donc à un moment donné, il n'y a pas, il faut qu'on réduise la voilure c'est ce que nous avons commencé à faire. Je ne vous cache pas que c'est un exercice parfois déplaisant mais surtout difficile qui nécessite beaucoup d'explications auprès de celles et ceux à qui on réduit un peu l'amplitude des services même si bon voilà... On a un patrimoine important, j'en parle régulièrement, mais on a l'enjeu de Sportica qui est quand même un emblème de Gravelines sur lequel nous sommes mobilisés pour le faire évoluer, j'ai toujours pensé que c'était un équipement qui devait rester dans le giron communal, peut-être qu'un jour il en sera autrement, aujourd'hui je persiste à penser que ça doit rester dans le giron communal compte tenu de sa diversité, compte tenu de la vie

associative qui y règne et d'ailleurs je voulais aussi remercier les clubs qui ont bien joué le jeu : club de natation triathlon, le club de basket féminin à qui quand même on a fermé l"équipement dans lequel elles évoluaient, cela s'est quand même globalement bien passé. D'ailleurs, on me dit même que certains apprécient de déménager à Sportica et que l'accueil des parents pour voir leur enfant évoluer est nettement supérieur à celui qu'ils rencontraient à la piscine municipale, mais bon ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on réduit la voilure des équipements je tiens à le redire une nouvelle fois très clairement. Le programme d'investissement est conséquent, on va essayer de chercher un maximum de subventions c'est vrai qu'on est souvent malheureusement écarté du fait de notre richesse, c'est un peu paradoxal on est à la fois pénalisé par notre richesse fiscale et parfois aussi écarté des dispositifs de subventions par notre richesse fiscale donc on a un peu la double peine, c'est un peu l'impression que j'ai très souvent dans de nombreuses assemblées voilà. Après signaler aussi tout ce qui se fait sur le territoire, se féliciter que les perrés sont en train d'être restaurés, c'est quand même 10 millions d'euros d'investissement qui sont en train de se faire par la CUD tant sur Grand-Fort que sur Petit-Fort-Philippe, les travaux du Schelfvliet quand même 3 millions d'euros qui ont été investis par les Wateringues il faut s'en féliciter et puis tout ce qui est fait et qu'on aura l'occasion de détailler lors du vote du budget 2023... Là, les travaux sur la salle des tennis de Sportica avancent bien, même rappeler que l'équipe de basket féminine on aura des nouveaux locaux avec des vestiaires, des gradins, un parquet, ce sera un équipement de qualité plus l'accueil de 2 plateaux supplémentaires pour accueillir les scolaires, les autres clubs et nous pourrons déconstruire la salle Merlen, la salle de l'annexe Merlen et créer du stationnement sur Petit-Fort. Un gros travail a été mené et je remercie les élus qui se sont impliqués pour expliquer et concerter avec les riverains le réaménagement de la circulation sur Petit-Fort, je crois que ça sera aussi positif pour notre commune, pour apaiser aussi la station, cela fait partie de notre priorité. Apaisement, refonte des perrés et puis la digue, notre digue de mer de Petit-Fort est inscrite, il y a un grand emprunt qui va être fait à la CUD et il y a donc une série de nouvelles opérations qui vont intervenir dont la digue de mer de Petit-Fort, le travail a été fait sur Malo, il se poursuit et s'achève progressivement et maintenant on va pouvoir s'occuper de la digue de Petit-Fort, il faut s'en féliciter. Voilà ce que je peux dire à ce stade sur ce ROB mais si quelqu'un d'entre vous veut compléter ou poser une question à notre président de la commission des finances, il le peut bien volontiers. Ce travail a été établi ensemble donc je pense que nous le partageons et je vous remercie de votre confiance. Pas d'augmentation de la fiscalité, c'était aussi un débat je tiens aussi à le dire à celles et ceux qui nous écoutent, qui vont nous regarder sur internet et sur les réseaux sociaux : pas d'augmentation de la fiscalité 28,56 % pour la part communale donc le taux est identique depuis 2001, je crois qu'il faut s'en féliciter même si bon peut-être qu'à un moment donné il faudra qu'on rajoute quelques éléments mais on va encore faire 2023 sans toucher à la fiscalité de la taxe, il faut aussi inciter les propriétaires et les futurs accédants à venir sur Gravelines, c'est aussi quelque chose qui est regardé par celles et ceux qui veulent accéder à la propriété le taux de la taxe foncière, on regarde les services mais on regarde aussi le taux de la taxe foncière. Entre temps, c'est vrai il y a la suppression de la taxe d'habitation, il faut être honnête dans le poste du budget des ménages, c'est quand même un élément qu'il faut avoir en tête, mais c'est vrai qu'on oublie vite qu'avant nous payions la taxe d'habitation... Et puis après il y a des nouvelles implantations, SNF qui avance bien, d'ailleurs on fera une visite prochainement, SNF va aussi contribuer et puis la part de Gravelines au SIVOM compte tenu de l'industrialisation qui va se faire à Saint Georges et sur Bourbourg, la part de la fiscalité de Gravelines dans le SIVOM va progressivement baisser donc il faut s'en féliciter car les autres devenant plus riches cela nous permet à dépenses égales de baisser la charge de Gravelines donc cela c'est aussi un élément important. Nous arrivons au terme de ce conseil municipal.

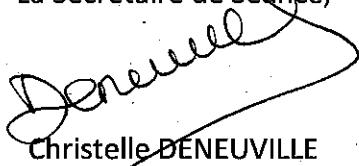
I. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : Je voulais aussi compléter sur la décision municipale 2023/004 qui concernait un avenant pour le docteur COURCO au niveau de la santé qui est aussi une préoccupation des Gravelinois, vous dire que nous avons prolongé son bail jusqu'au 30 avril 2023 de manière à ce qu'il puisse ensuite intégrer au 1^{er} mai l'espace santé annexé au Béguinage sur lequel les travaux s'achèvent. Donc dans ces locaux : le docteur COURCO, Thomas SCHAEFER futur médecin généraliste au 1^{er} mai 2023 qui sera dans un 1^{er} temps salarié, employé par le docteur COURCO en tant qu'adjoint dans l'attente du passage de sa thèse, ainsi il pourra recevoir en consultation 3 à 4 jours par semaine je crois que cela sera aussi apprécié des Gravelinois. De même nous accueillerons courant juillet 2023 le docteur Camille OBERT MARBY qui a fait le choix de venir sur Gravelines, 2^{ème} médecin que nous accueillerons. Mais aussi dans cet équipement de l'espace santé du béguinage : 2 sages-femmes donc Mélodie MANSSART, connue sur Gravelines, et Margot PORTEBOIS, qui seront donc dans ces équipements au 1^{er} mai 2023. Mais également le docteur Caroline COPPE endocrinologue qui nous rejoindra aussi c'est aussi une satisfaction d'avoir cette spécialité sur Gravelines courant juillet 2023. Je voulais donner ces informations car c'est un sujet récurrent auprès des Gravelinoises et Gravelinois, les choses avancent. Mme BLEUEZ ne fait pas encore la sortie des facs de médecine mais je lui ai déjà conseillé de faire « les zinzins » je ne sais pas si cela existe encore pour aller à la rencontre de celles et ceux qui deviendront médecins et puis il y a tout le dispositif qu'on a mis en place qu'il faut faire connaître. Je me suis aperçu que certains n'avaient pas encore bien compris qu'on allait aussi aider ceux qui ne demandaient pas à la ville d'être logés, donc je pense qu'il faut qu'on explique bien cette aide qu'on va attribuer aussi à celles et ceux qui logent des médecins sans les loger dans des équipements publics, c'est-à-dire qu'on va donner une aide de 200 € / mois, Mr MERLEN, pour essayer de veiller à une forme d'équité entre ceux qui sont déjà installés, qui ont fait l'effort de s'installer et ceux qui sont hébergés par la commune donc parfois en voulant aider on crée une situation de différenciation, cela s'appelle les effets pervers... Dans tous les domaines, vous avez des effets pervers et après il y en a aussi dans le domaine des aides : à aider, après, on recrée une inégalité... C'est un sujet aussi qu'il faut avoir en tête mais je sais Mme BLEUEZ que vous y veillez, je ne vais pas dire jour et nuit mais presque... Un dentiste en moins j'ai su aussi cela... J'espère qu'on en aura d'autres qui vont arriver... Voilà, je voulais vous donner cette information en guise de questions diverses, il est presque 20 heures, on a bien travaillé, je vous remercie de votre présence, de vos interventions pour celles et ceux qui se sont exprimés. Rendez-vous au prochain conseil le 14 avril à 18 h 00 et nous accueillerons, j'espère que ce sera lui qui viendra, le directeur du CNPE, vous savez qu'on rentre dans une période tout à fait déterminante et donc il y a plusieurs choses, n'est-ce pas mon cher Modou, qui sont en train de se passer, il est important qu'il y ait une expression régulière de la centrale ici, de la même manière que les promoteurs aujourd'hui, on donnera à la centrale une heure pour faire un point du recrutement, des effectifs, je pense que c'est important, merci à tous et bonne soirée.

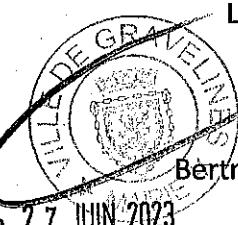
La séance est levée à 20 h 00

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 JUIN 2023

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,


Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 JUIN 2023

(Suspension de séance – Conseil Municipal 16/03/2023)

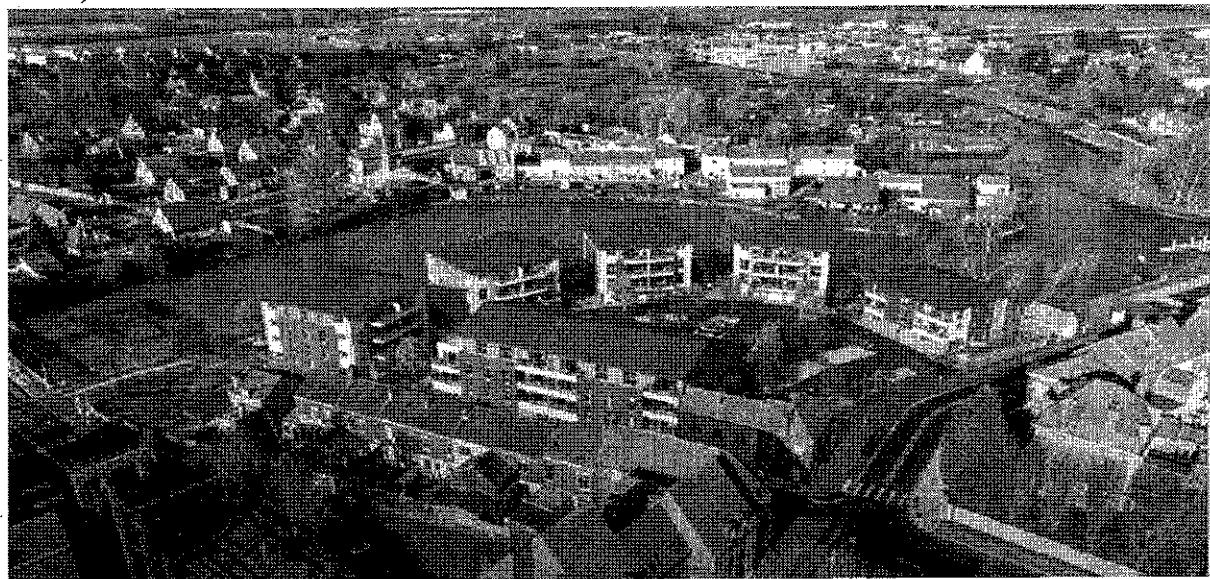
❖ Présentation du projet d'aménagement des Skiffs de l'Aa – Quartier de la Gare

Monsieur le Maire : Merci Modou FALL, le quorum étant atteint, nous pourrons délibérer valablement. Je lève la séance de notre conseil municipal pour accueillir 3 personnes, je vais leur laisser le soin de se présenter mais je vais quand même vous indiquer de quelle société ils sont donc à ma droite Jacques-Philippe LORNIER promoteur Invest Immo, Bertrand DELCLOY à Gravelines en tant qu'architecte puisqu'il avait repris l'étude de Pierre VINSON pour celles et ceux qui se souviennent, et Yann BLONDEL promoteur associé dans cette opération « Les Skiffs de l'Aa », ce n'est pas moi qui ai choisi le nom mais il me va bien... Mais ce n'est pas moi qui l'ai choisi, je ne voudrais pas qu'il y ait d'interprétation personnelle dans tout cela il n'y en a pas, n'est-ce pas mon cher Daniel, tu pourras confirmer... Comme à chaque conseil on a pris l'habitude de présenter les opérations mobilières mais parfois immobilières et c'est le cas aujourd'hui avec cette opération majeure pour la création de nouveaux logements dans le quartier de la Gare en complément de ce qui est fait avec la CUD de l'autre côté de la voirie. Sans plus tarder je vais laisser le soin à Mr LORNIER de vous expliquer comment cette opération a été identifiée, comment elle est menée, et que la commercialisation est ouverte mes chers collègues, et je sais que vous avez confiance dans notre ville de Gravelines donc n'hésitez pas à en faire la publicité. C'est aussi l'objectif de cette soirée de diffuser l'information, rien de tel que le bouche à oreilles y compris dans l'immobilier. Quand la confiance est là, l'acquisition est là, et quand le bâtiment va tout va, j'ai toujours retenu ces quelques préceptes. Mr LORNIER, je vous laisse le soin de vous exprimer.

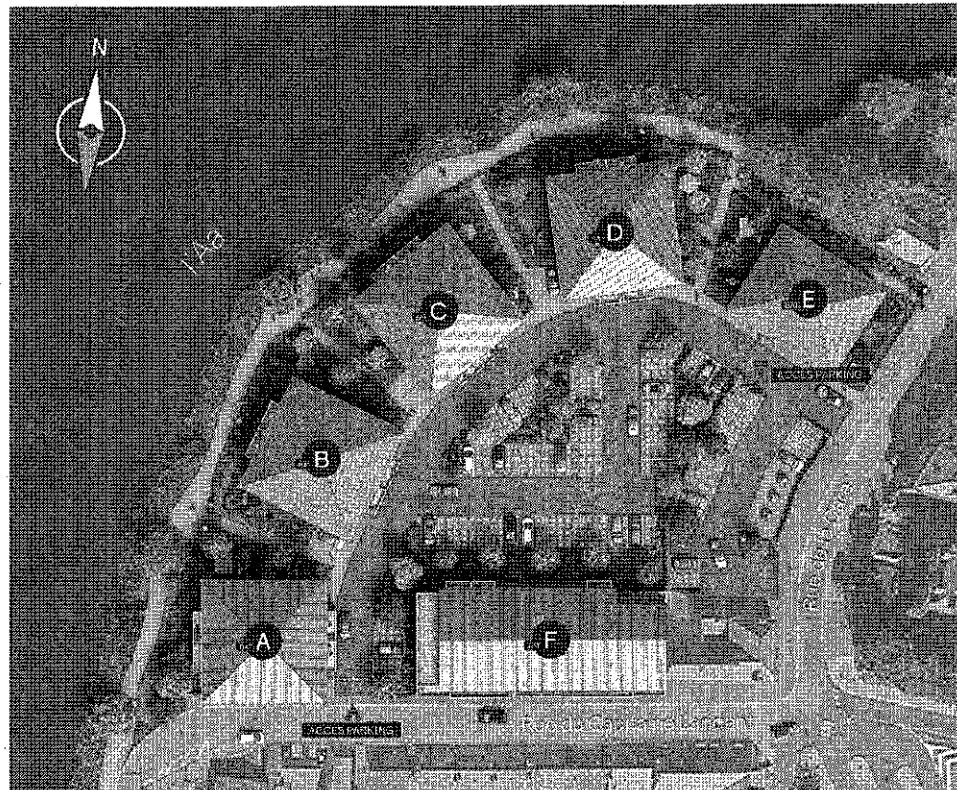
Monsieur LORNIER : Bonjour à tous, merci de nous accueillir ce soir. « Les Skiffs de l'Aa », c'est un programme qui va prendre sa place à la place d'une ancienne friche industrielle qui va être, non pas abattue mais plutôt recyclée puisqu'elle est composée essentiellement d'acier qui pourra retrouver une nouvelle vie pour d'autres secteurs on va dire. Le programme « Les Skiffs de l'Aa » a été décidé il y a plus d'une année maintenant et monté assez rapidement, le site correspondait tout à fait de par son accessibilité et son orientation au développement d'une activité immobilière, d'une offre pour la commune, et on s'est rapproché de Mr DELCLOY qui connaissait le secteur en tant qu'architecte ayant exercé sur place à quelques mètres de là, pour concevoir ce programme et l'adapter le plus précisément possible à la fois par rapport aux besoins de la commune et au secteur géographique sur lequel s'implante le bâtiment. A travers Invest Immo je réalise du logement privé, du logement social, j'interviens dans ce programme-là en association avec Yann BLONDEL qui est juste à ma droite et Mr DELCLOY va pouvoir nous présenter peut-être davantage l'aspect architectural du dossier.

Monsieur DELCLOY : Bonsoir à toutes et à tous effectivement ce quartier, je le connais très bien comme le disait Bertrand à ce sujet, j'ai été à l'époque repreneur de l'agence Pierre VINSON qui était dans la gare de Gravelines, donc on ne pouvait pas être plus près on passait tous les matins devant ce site que je connaissais par cœur. Quand Jacques-Philippe m'a dit que ce site était en vente, c'était une opportunité pour moi de pouvoir revenir travailler sur cette partie-là et puis de phosphorer sur un site sur lequel je passais devant durant pas mal de temps. On avait cette opportunité qu'aujourd'hui en fait qu'on vienne de la partie de Saint-Folquin ou de la rue de la Gare, on a toute cette partie-là qui est très opaque, complètement fermée, très haute, très sombre finalement et à côté de cela on a tout ce canal qui donne un rapport très particulier à ce site et qui donne un cadre qui est quand même assez exceptionnel, le reflet de l'eau etc... Donc la naissance de ce projet et de sa construction architecturale c'était vraiment

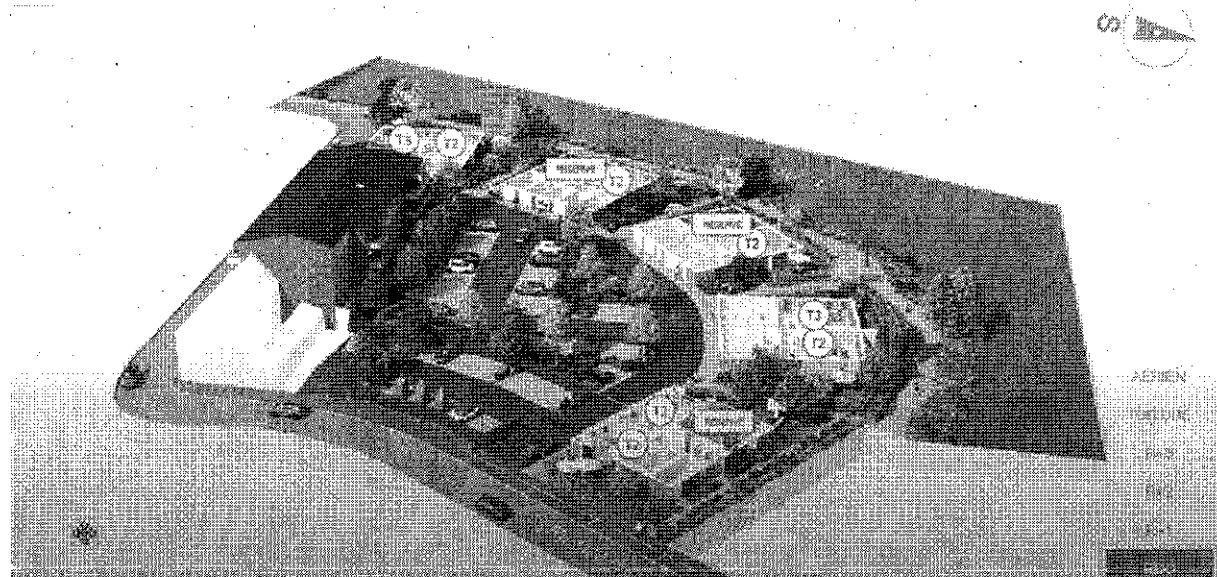
de libérer les vues sur le canal et de proposer une architecture qui puisse bénéficier au plus grand nombre au niveau des vues, au niveau des percées, c'est-à-dire qu'on soit habitant de ce nouveau quartier puisqu'on parle de 85 logements donc ce n'est pas un petit espace, ce n'est pas un seul immeuble, c'est vraiment un petit bout de quartier qu'on y soit résident ou qu'on passe pour aller à la gare prendre le train ou qu'on en revienne, c'était toujours l'idée de connecter, d'avoir le regard au canal. La présence de l'eau dans Gravelines c'est quelque chose qui est très important, il y aura d'autres projets qui auront aussi un rapport au Port etc... Donc cela c'est un point qui est très important.



A partir de cela on avait la rue Laridant et la rue de la Gare ces 2 rues qui font un angle droit. La rue Laridant a une exposition côté rue pour notre parcelle qui est plein sud.

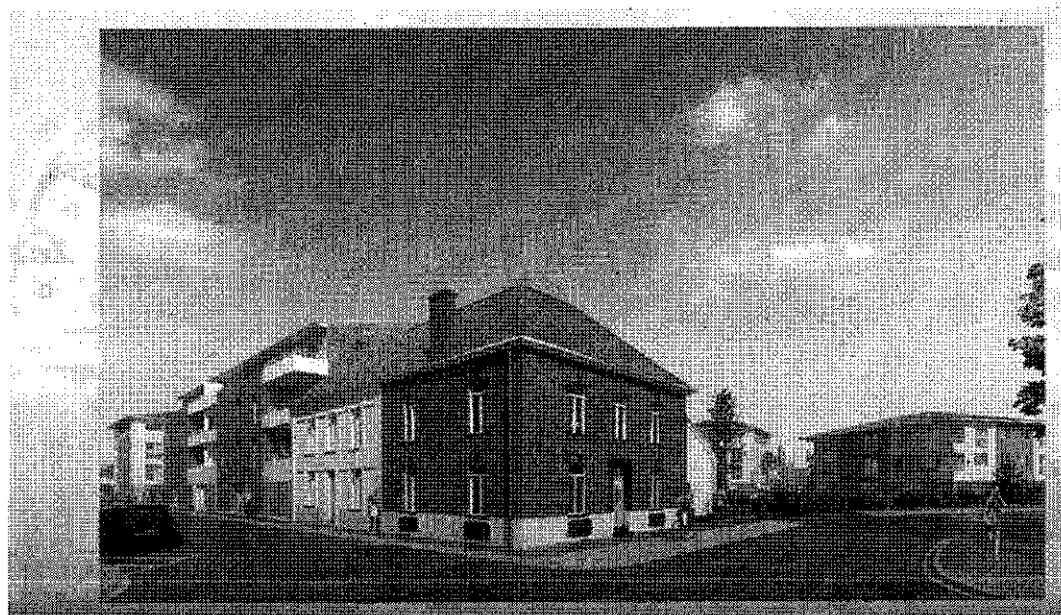
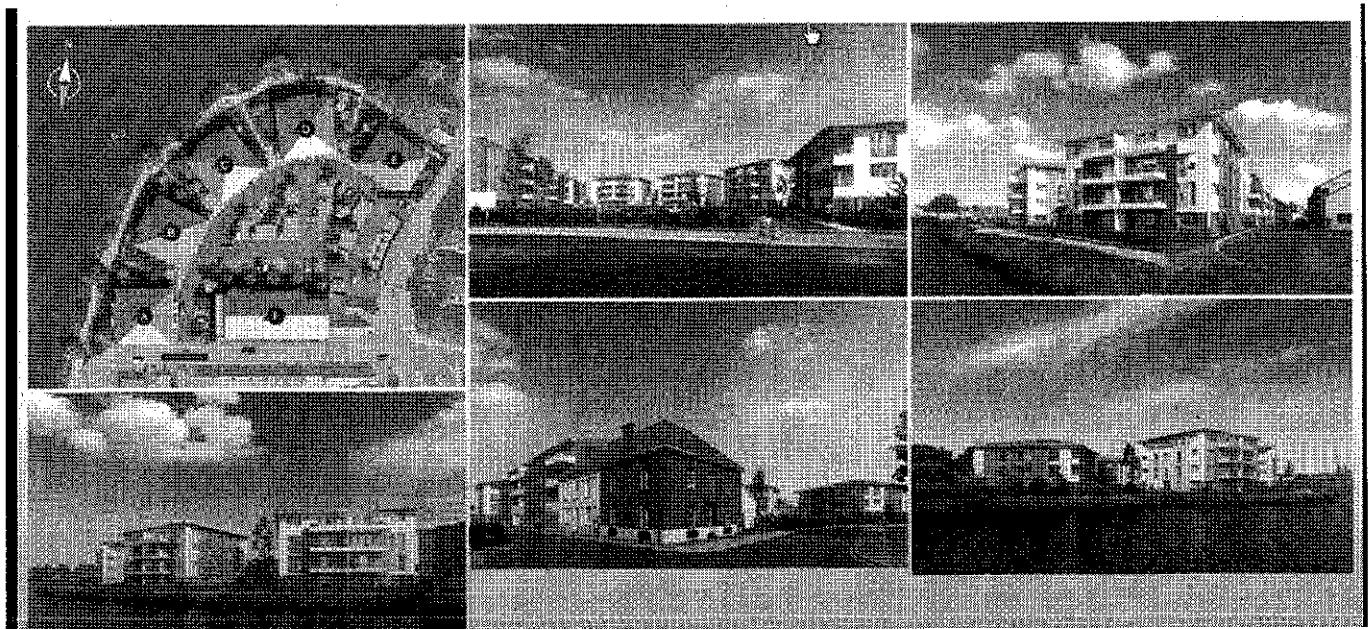


C'est ce que l'on voit on a l'angle de la rue Laridant, à l'opposé c'était d'ailleurs Pierre VINSON qui avait dessiné le petit collectif « Maison Flamande » sur l'angle de l'autre côté, moi je n'avais pas encore repris son agence mais il y a un petit clin d'œil aussi à tout cela et donc cette rue Laridant avait un statut particulier on lui a redonné une consistance car aujourd'hui quand on y passe c'est simplement une succession de bâtiments, de murs très hauts, aveugles, avec différents types de matériaux etc... On lui a redonné une vraie consistance résidentielle et on a décidé d'égrainer des plots qui permettaient ensuite de venir laisser des vues et des percées visuelles et fonctionnelles puisque c'est aussi des éléments qui permettent de donner accès aux halls d'entrée de ces 5 plots. La vraie volonté de ce projet c'était d'aérer cet espace-là, de redonner du visuel sur le canal, de proposer des appartements qui soient lumineux, spacieux, et avec chacun un rapport au site bien particulier. Les typologies : ce sont des T2, T3. On a des appartements en rez-de-chaussée qui ont des parties jardins privatifs qui donnent sur la promenade le long de l'Aa. Certaines typologies ont des garages qui sont intégrés c'est-à-dire qu'on peut aller directement du garage dans le hall d'entrée et ensuite aller dans l'appartement. On a sur le nord de la rue de la Gare, le 1^{er} plot qui lui a un rapport avec la rue de la Gare.



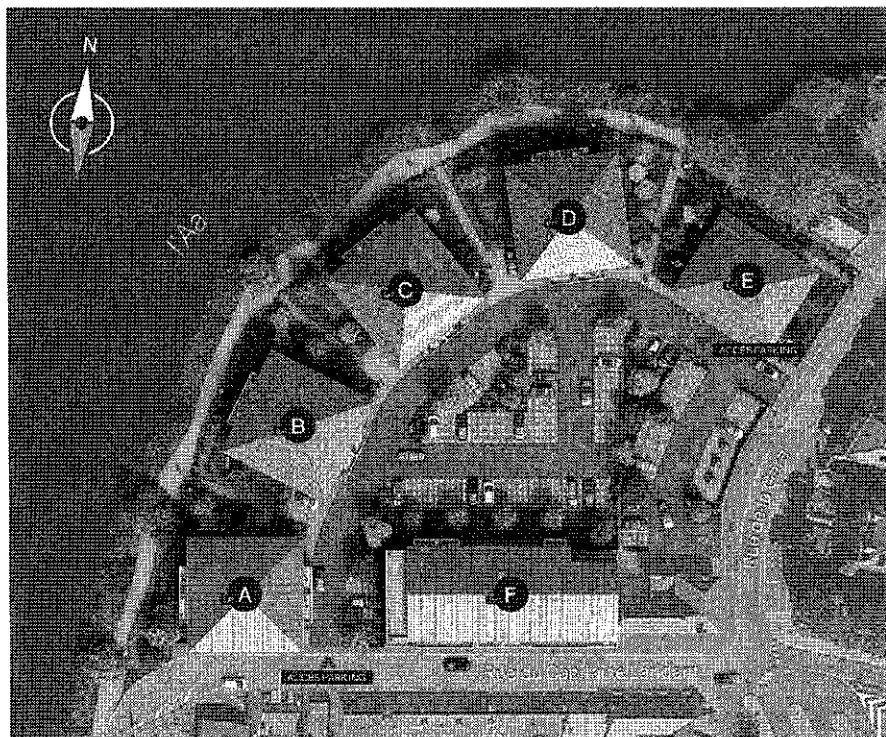
Donc il est un peu en retrait et on a eu quelques discussions car il y avait la trame verte qui passait, comment on se positionnait voilà sur le 1^{er} plot comment on ouvrait. Toutes les places de stationnement sont sur le cœur d'îlot et on en a une partie qui sont en box car ce sont des produits ensuite qui sont très intéressants d'avoir certains garages qui soient fermés. On a une diversité de produits dans ce programme qui est très intéressante parce que cela peut balayer tous les types de personnes en termes d'achats. On a aménagé aussi un parking public qui se retrouve en poche sur la rue de la Gare, cela c'était un élément de discussion avec Bertrand sur ces points-là pour pouvoir reconstituer des places de stationnement public et ensuite le cœur d'îlot lui, est privé avec des accès sécurisés et donc on peut rentrer depuis la rue de la Gare, on peut rentrer depuis la rue du Capitaine Laridant. Il y avait une interface paysagère qui était très importante aussi c'est qu'aujourd'hui le paysage on ne le voit pas sur ce site-là, c'est-à-dire qu'il faut vraiment aller du côté de la rue Laridant, longer un peu dans les herbes hautes sinon on n'a aucun rapport. Là quand on est dans la rue de la Gare, on va avoir le visuel qui va permettre d'avoir des franges et du visuel sur l'Aa.

L'architecture, les matériaux on est sur des architectures qui sont intégrées dans leur milieu.



Alors, si on prend celle qui est dans le milieu en bas on a l'existant, c'est l'angle de la rue du Capitaine Laridant et on avait 2 maisons qui subsistaient à cet endroit-là et on a le panel des matériaux qu'on utilisera et les teintes qu'on utilisera dans le projet. On a de la brique, on est une région de briques qui plus est de la brique rouge, on a des parties qui sont peintes de peinture blanche, on a des éléments qui sont un peu en zinc donc finalement on a puisé tout cela dans le contexte dans lequel on était, les maisons qui sont juste en face sont pareilles de très belles maisons, et toute la rue de la Gare qui est classée qui est très jolie donc finalement l'inspiration était dans le site donc quand on voit cela, j'ai un attachement particulier à l'intégration des projets dans leur contexte. L'architecture doit se fondre, à certains endroits elle peut se permettre d'exister en tant que tel comme un objet mais ce n'est pas le lieu de faire des objets particuliers.

Si on se met en vue de plan de masse, la 1^{ère} tout en haut à gauche.



On voit bien que les premiers dessins qu'on avait présentés à Bertrand c'était de dire on vient ouvrir un maximum les éléments et on vient égrainer ces plots qui permettent d'avoir ces séquences visuelles et on vient reconstituer la rue du Capitaine Laridant, c'était notre point fort dès le départ, c'est un dessin, une esquisse qu'on avait faite.

On va revenir sur les visuels, on va prendre celle qui est en haut au centre.



Nous sommes rue du Capitaine Laridant donc là on est un peu loin, on voit les séquences des bâtiments, des plots, on vient donner une respiration parce que pour les gens qui connaissent bien le site quand on arrive on est face à un mur de métal, sur quelque chose de très très haut et donc là on redonne un peu une respiration. Il y a une chose qui a été très importante dans la genèse du projet : on a fait une réunion publique à la demande de la mairie et cette réunion publique s'est faite dans la salle juste en face et on a eu des échanges avec les riverains et il y a des choses qui sont sorties de ces échanges-là et moi je leur ai dit : « voilà, je vais écouter ce que vous avez à dire là-dessus », l'un des points, c'était d'avoir un peu de respiration, un peu d'air, de ne pas avoir à cet endroit-là quelque chose qui soit un front bâti au niveau de la rue de la Gare, d'avoir un poumon et de respirer, ils avaient peur de cela en fait, et donc le 1^{er} petit plot sur la droite qu'on voyait était au départ rapproché de la rue de la Gare, on l'a un peu reculé. Donc cela donne un peu cette ambiance d'avoir une ouverture et on a diminué ce 1^{er} bâtiment qui est R+2 on l'a baissé, et cela est été né du partage qu'on a eu avec les riverains et c'est un moment qui a été assez décisif dans le projet.

Sur la vue en bas à gauche.



Le rapport à l'eau, les matières la brique jaune, la brique rouge, les enduits clairs, le rapport au reflet de l'eau. Chaque appartement a un espace extérieur, aujourd'hui dans la promotion privée et même dans le logement social c'est quelque chose qui est indispensable. On a tous vécu le confinement, on sait qu'aujourd'hui on a besoin d'avoir des espaces extérieurs, ils sont généreux ils ont tous un cadre particulier. Quand on est au R+1 on commence à avoir quelque chose de différent, le R+2 et ensuite quand on est dans le couronnement, ce qu'on appelle nous

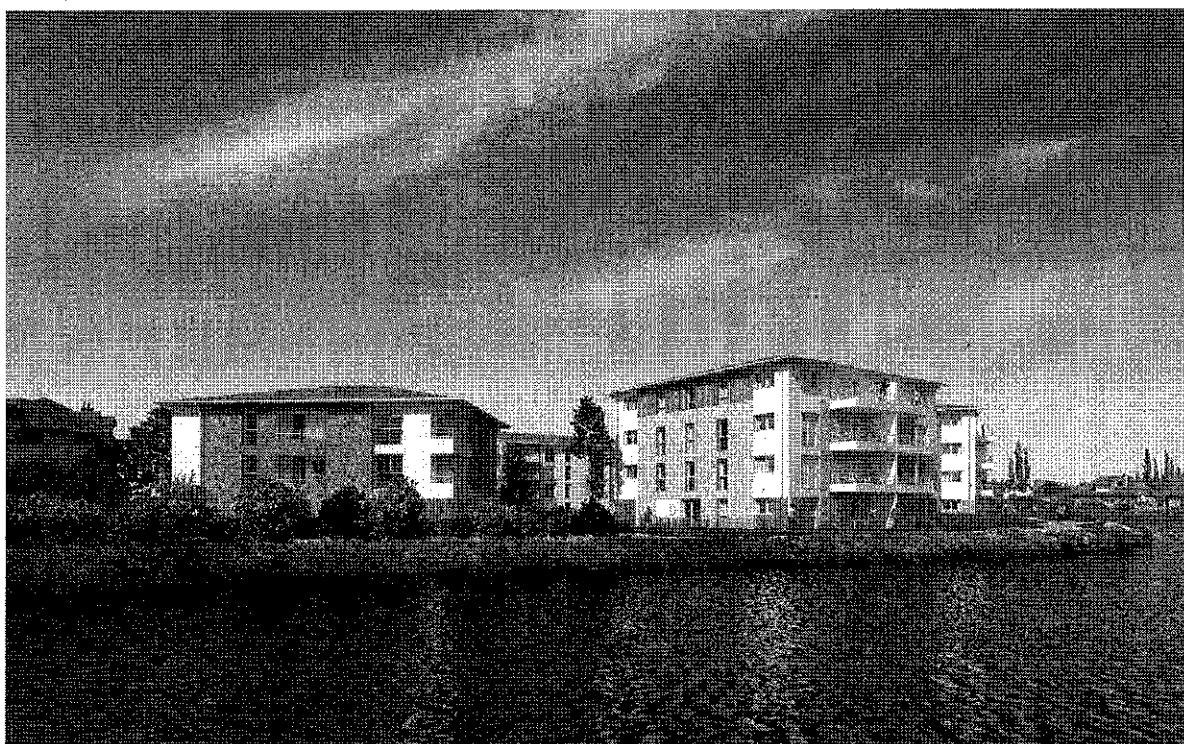
vulgairement les architectes l'attique, quand on est tout en haut on a encore une vue différente c'est-à-dire que là on a une vue dégagée, on voit jusqu'au Port Vauban, voilà. Chaque étage a une physionomie particulière, un rapport au paysage particulier. Ce qui a été aussi un des points très importants c'est que ces interstices qu'on voit là vraiment au centre, elles ont un sens et une utilité c'est qu'on a positionné les halls d'entrée dans ces interstices, ce qui fait qu'on a un sens de trajet, quand on rentre chez soi et qu'on veut rentrer dans son immeuble on traverse, on se retrouve face à l'Aa et on rentre dans les entrées donc on est toujours en contact visuel avec l'eau : le reflet, « Les Skiffs de l'Aa », je pense que Jacques-Philippe en dira un petit peu plus pour le nom de l'opération, mais voilà on est en plein dedans, le rapport à l'eau, à la voile etc... Cela a guidé ma conception et c'est ma vision de cette architecture et de cette intégration dans la ville de Gravelines.

On peut prendre la 1^{ère} en haut à droite.



Aujourd'hui aussi quand on passe, vous arrivez sur l'angle de la rue du Capitaine Laridant quand vous venez du pont, là aujourd'hui on a des petits garages on arrive à un endroit c'est un peu un « no man's land » là-dessus, qui n'a pas d'échelle, en fait, c'est-à-dire que derrière il y a une échelle qui est grandiose de ces bâtiments métalliques etc... Mais on n'a pas du tout d'échelle... Et là on amorce la promenade, on vient mettre un élément qui donne la stature de ce nouveau morceau de quartier et c'est quelque chose qui redevient urbain en fait. C'est-à-dire qu'aujourd'hui d'une friche on refait un morceau de ville.

On peut finir par la dernière comme cela, on aura fait le tour du projet.

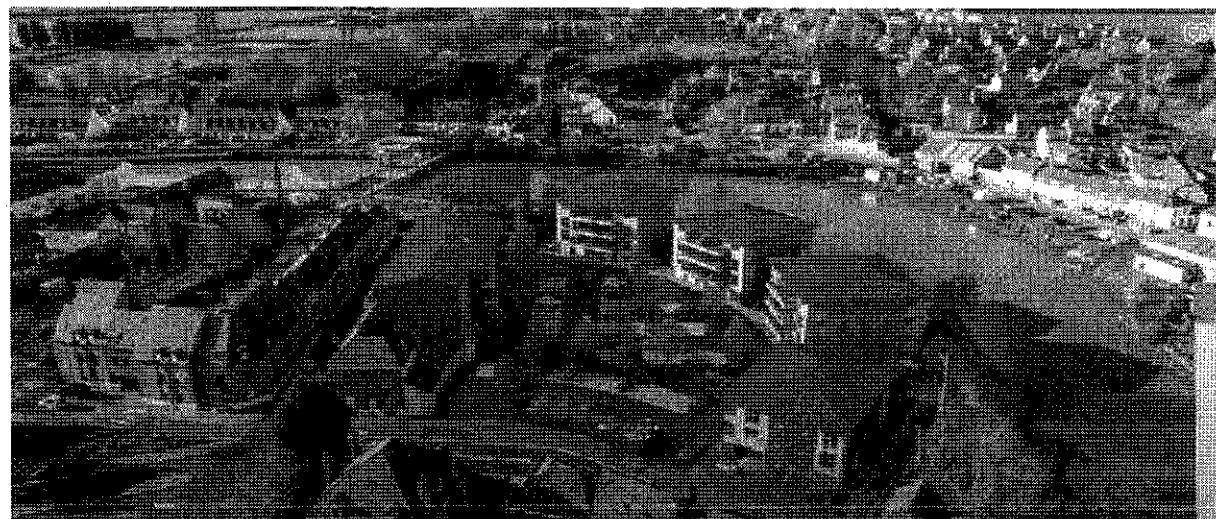


On voit bien que le 1^{er} plot qui est l'amorce quand on arrive de la rue de la Gare vers la gare, on a ce 1^{er} plot qui a été reculé, qui a un étage de moins, qui est fondu dans la nature et on voit ensuite qu'on vient urbaniser en fait la partie et le rapport au canal. Tout cela pour dire, si je fais une petite synthèse de ce projet, que cela fait presque 10 ans qu'on y pense à ce projet.

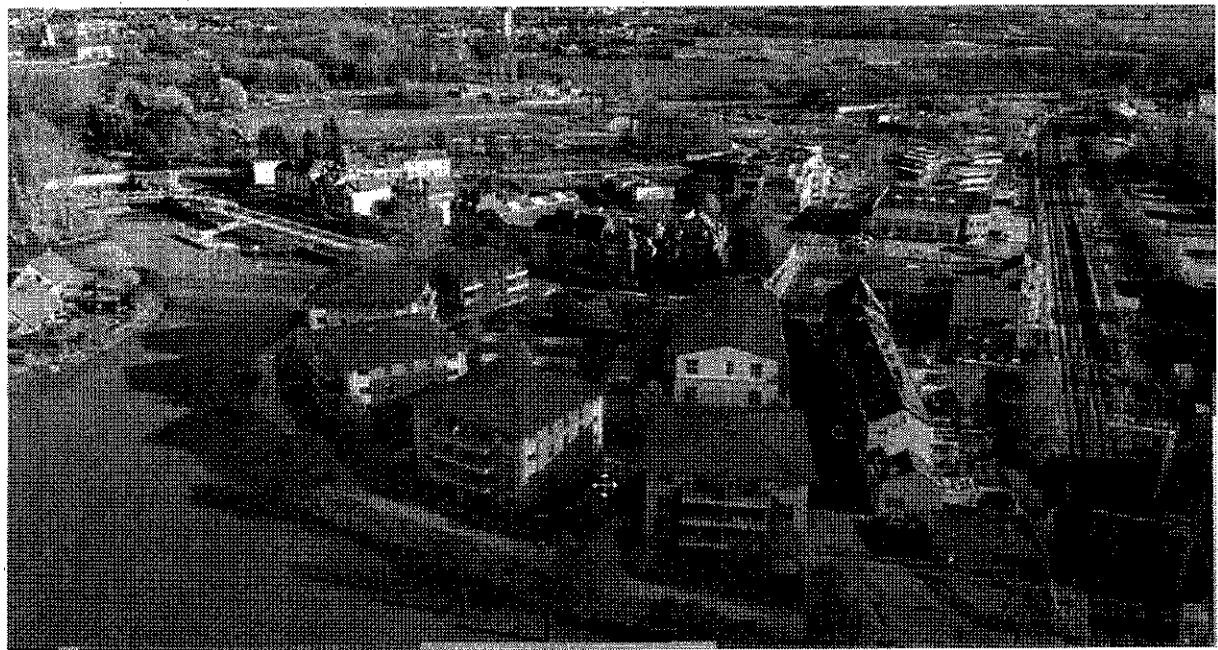
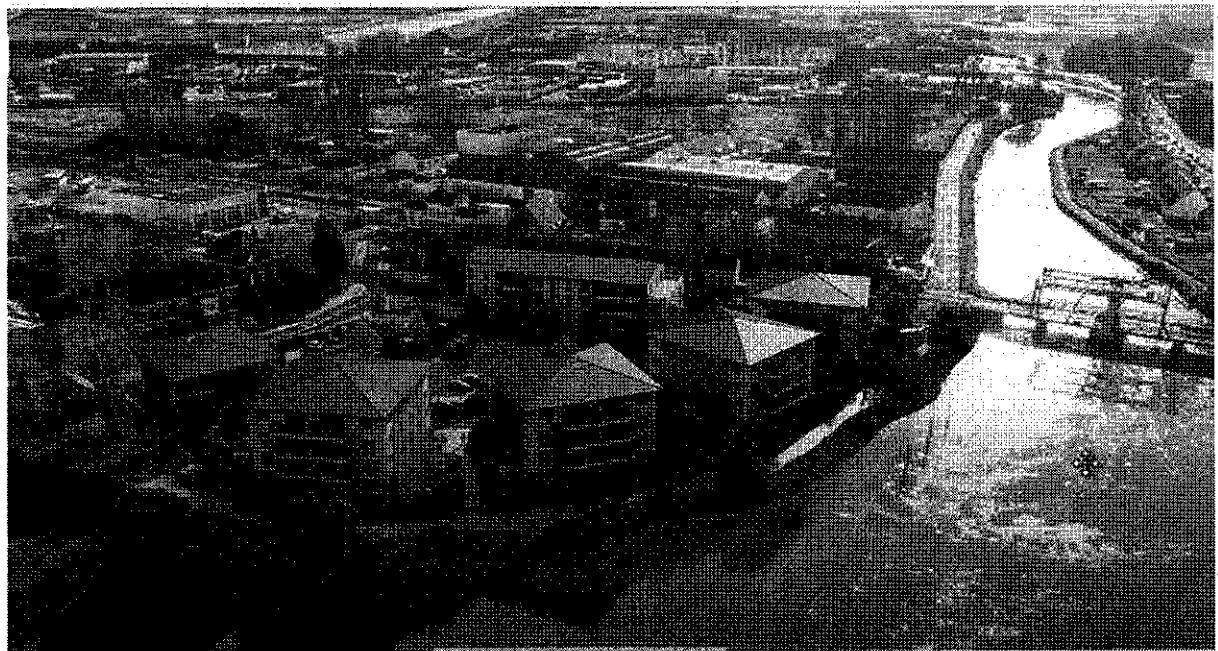
Quand j'étais à l'agence et que je passais je m'étais dit peut-être qu'un jour on va faire quelque chose de ce site-là, et on a eu la chance de pouvoir travailler là-dessus et d'avoir pas cette facilité de trouver un plan et de faire quelque chose mais comme on connaissait très bien le site c'est vraiment quelque chose qui est venu très naturellement dans les matériaux, après on a eu des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France qui se sont très bien passés.

Donc la lumière, le rapport à l'eau, l'espace, la fonctionnalité et l'intégration, c'était vraiment un des points très importants de ce programme, c'est d'être intégré au quartier. Voilà un peu le projet : T2, T3, T4, avec jardin avec jouissance privative ou alors des terrasses, des places de stationnement en nombre conséquent.

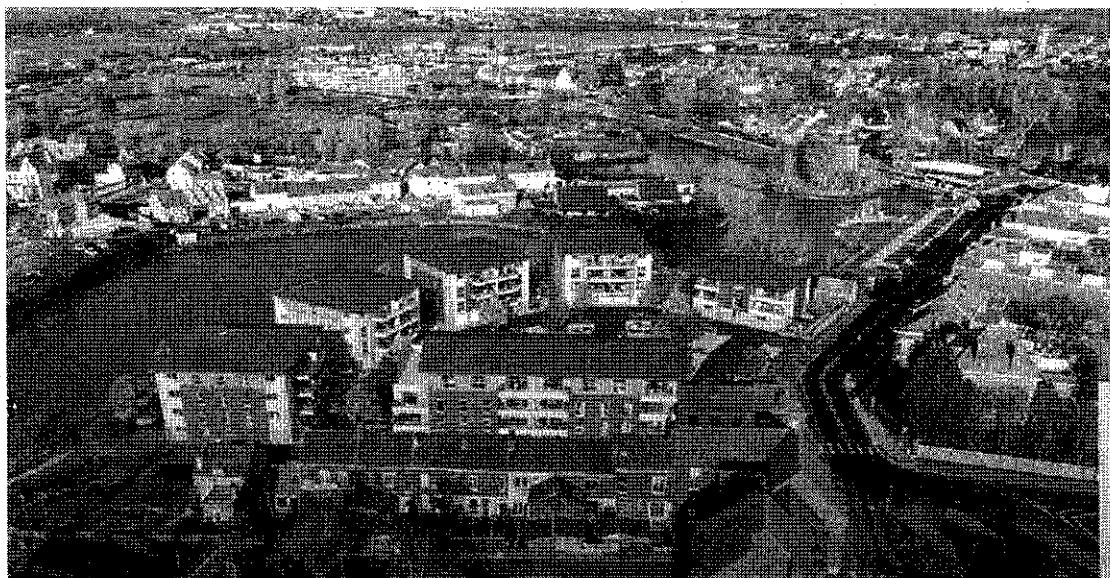
Là, on voit un peu l'ensemble du projet donc on peut faire un peu le tour de la maquette et on voit bien la question du rapport au site, la question du rapport à l'eau.



Il y a un 4 x 3 qui a été mis en place pour ceux qui l'ont remarqué, la vue du 4 x 3 correspond exactement à la vue que vous avez en ce moment.



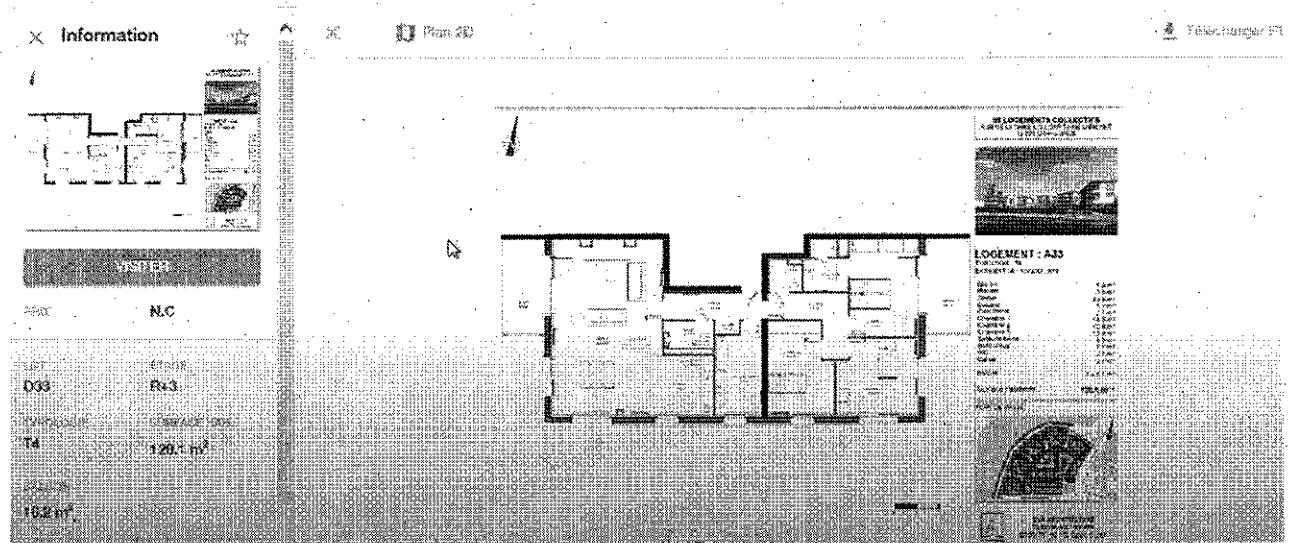
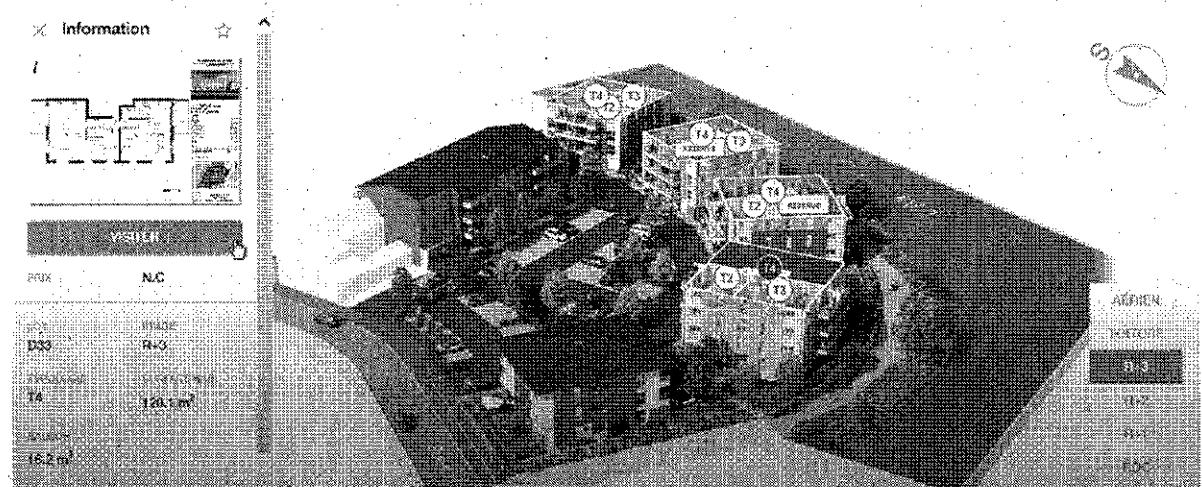
C'est-à-dire qu'on a mis l'image qui correspond au bâtiment métallique aujourd'hui donc si vous voyez le 4x 3 sur le site, vous avez l'image de demain et l'image d'aujourd'hui.



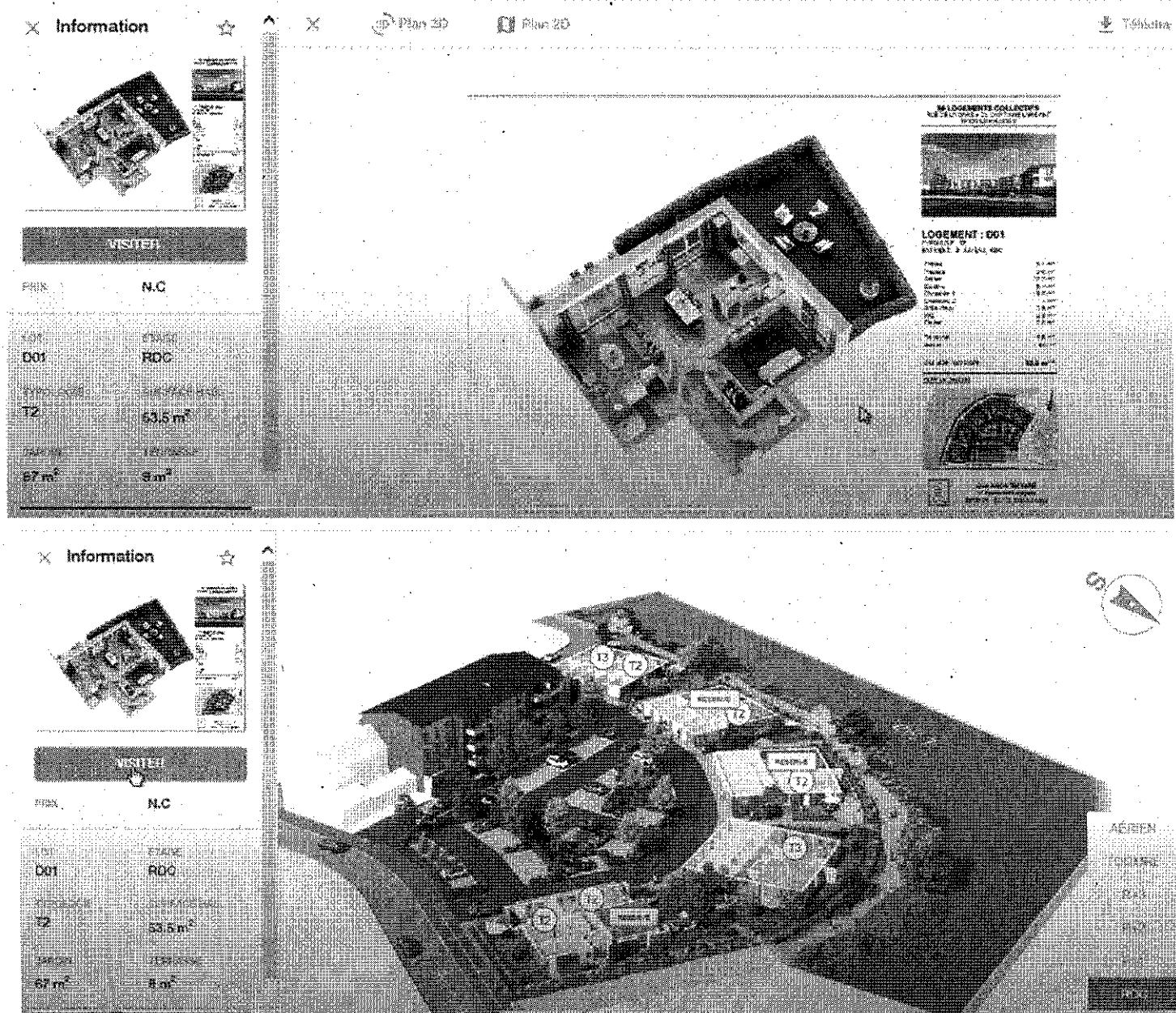
Ce projet on a eu beaucoup de plaisir à le faire avec Jacques-Philippe et Yann, j'espère que c'est quelque chose qui vous plaît et vous plaira quand ça sortira de terre, on aime bien l'architecture soignée. Je suis un peu psychorigide du détail donc j'aime bien les choses qui sont soignées, propres et dessinées donc c'est vraiment quelque chose qui a sa place à cet endroit-là et qui permet un vrai développement du quartier. Voilà un peu ma vision d'architecte du sujet.

Monsieur le Maire : Merci, je ne sais pas, Mr BLONDEL, si vous voulez ajouter quelque chose ?

Monsieur BLONDEL : Non, rien de spécial, Bertrand a déjà assez développé la partie architecturale nous, ce qu'on peut ajouter en tant que promoteur c'est qu'on a à cœur que ce projet sorte et qu'on puisse le développer exactement comme vous le voyez, car encore une fois, il y a le projet et il y a ce qui se réalise, nous, notre ambition c'est de réaliser ce que vous voyez là, c'est quand même important de le signaler, c'est aussi ce que disait Bertrand. La volonté aussi est de proposer quelque chose qui a une amplitude large, on a du T2, du T3. On a même intégré des T4 qui à l'origine n'étaient pas prévus dans le projet, mais différentes personnes ont évoqué le sujet. On y a retravaillé, on a refait travailler d'abord l'architecte pour qu'il nous dessine quelque chose qui n'était pas prévu à l'origine, pour proposer encore une fois des produits de qualité car le T4 fait aujourd'hui pratiquement 120 m².



Chaque appartement, je le disais tout à l'heure en conférence de presse, on a voulu aussi des espaces parce qu'il faut savoir qu'un appartement neuf aujourd'hui tous les m^2 sont comptés aussi bien à l'acquisition qu'à la vente, nous on a une volonté de faire des choses vivables donc les T2 sont des grands T2 par rapport à ce qui se fait d'habitude. On connaît des programmes ailleurs, je peux vous dire qu'ici ils sont grands et l'architecte a veillé à chaque fois à ce qu'il y ait au moins une petite pièce de vie qui serve style cellier, en l'occurrence où on peut mettre machine à laver... On a essayé de faire des choses vivables et pas juste un produit sur un plan. C'est aussi important de le signaler car pour les gens qui vont être intéressés, c'est un plus, non seulement architectural mais aussi un plus au niveau du rythme de vie dans l'appartement. Les terrasses, on en parlait aussi, ce sont des grandes terrasses, on peut mettre minimum une table et 6 chaises facilement et on peut y vivre bien, donc si on est à nouveau confiné, cela aura son importance aussi, on ne le souhaite pas...

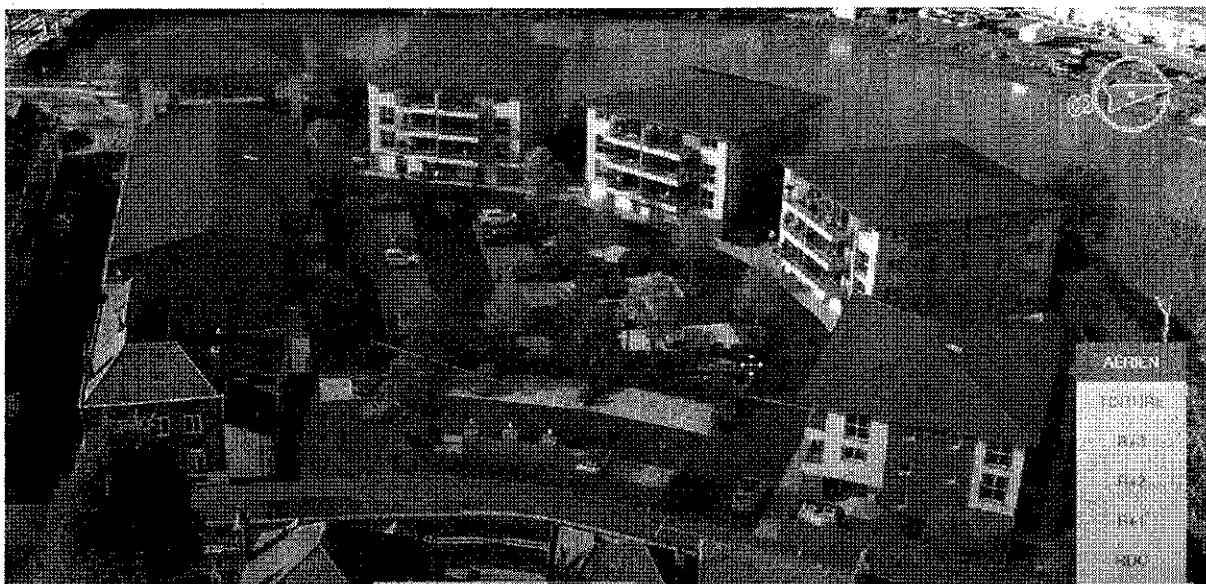


Au niveau de la programmation, on est dans les 1^{ers} à réaliser ce projet ou tout au moins à le mettre en œuvre donc c'est bien qu'on soit là pour en parler car plus vite ça se développera, plus vite on pourra avancer là-dessus.

Monsieur le Maire : Merci Messieurs, je vais proposer aux collègues de s'exprimer. Il y a une demande de prise de parole de Jean-Pierre HERBEZ.

Monsieur HERBEZ : Oui, bonsoir, j'ai une petite question par rapport au parking intérieur, j'ai cru comprendre qu'il était réservé aux habitants du quartier, je me pose la question car on a beaucoup de problèmes avec les stationnements un peu partout parce qu'avant c'était une famille, une voiture... Maintenant c'est une famille, 2 ou 3 voitures, est-ce qu'il y aura assez de stationnement et est-ce qu'on pourra éviter que ceux qui prennent le train le matin viennent se garer là le matin et, entre guillemets, gêner les habitants ?

Monsieur DELCLOY : Alors, cela a fait débat lors de la réunion publique, on en a beaucoup discuté, c'était un des gros sujets, et voilà ce que je disais c'est qu'il y avait une exigence, c'était qu'on reconstitue un parking public, si on peut avoir vraiment la vue dessus.



Cette poche-là est totalement libre, c'est-à-dire que quand on parle du projet on a une poche de parking public et le reste est résidensialisé. C'est-à-dire que le reste on est clôturé, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas possibilité pour un tiers d'entrer dans le cœur d'îlot en dehors de cette poche de stationnement. Ensuite c'est une des discussions qu'on avait eues, c'est à dire qu'on a plus de places de stationnement que ce qui est demandé dans le stationnement, aussi bien par la création de cette poche de stationnement qui est reconstituée par rapport à des stationnements qui étaient un peu sauvages sur la partie qui est juste en face de la salle polyvalente actuelle. Donc ce sont des échanges qu'on a eus avec Bertrand sur comment aborder ces éléments-là, et on a dit voilà il ne faut pas se contenter simplement d'avoir le nombre de places de stationnement nécessaires administrativement mais proposer une offre. Alors cela ne compensera jamais du stationnement devant la gare ou du parking qui a été aménagé un peu après etc... Donc cela c'est sûr qu'on va avoir de l'apport, après pour ce qui est du nombre de places de stationnement par rapport aux logements créés, on en aura largement parce que cela a été pris en compte dans la conception, donc on en a au-delà de ce qu'on doit, administrativement parlant. Donc normalement en cumulant la poche de stationnement public et la totalité des places de stationnement à l'intérieur, on en aura largement assez pour faire vivre très correctement l'ensemble immobilier.

Monsieur HERBEZ : Donc les places de stationnement n'appartiennent pas à quelqu'un en particulier ?

Monsieur DELCLOY : Si dans le cœur d'îlot, oui, puisque c'est résidensialisé. Il n'y a que la poche devant qui est au public...

Monsieur HERBEZ : Donc dedans, elles seront propriétés d'un privé ?

Monsieur DELCLOY : Oui, elles sont vendues bien évidemment...

Monsieur HERBEZ : D'accord.

Monsieur DELCLOY : Et comme on est résidensialisé, il ne faut pas oublier, il y a des places de stationnement dans ce cœur d'îlot mais il y a des garages aussi, ce ne sont pas des blocs de garages puisqu'ils sont au rez-de-chaussée des bâtiments mais la résidentialisation c'est une chose qui a fait défaut bien souvent dans les programmes immobiliers c'est qu'on ouvrait à tout et après ce n'était plus gérable pour les places de stationnement, là en fait les places sont affectées aux appartements, elles seront vendues et achetées par les propriétaires donc chacun aura sa place, par contre la poche de stationnement public, elle est publique donc elle est accessible à tout le monde.

Monsieur le Maire : C'est le même principe que les appartements du Polder « Les Sirènes » où il y a une barrière aussi, un accès privatif. Il y a Michel CANOEN qui a longtemps habité le quartier de la Gare, qui souhaite s'exprimer.



Monsieur CANOEN : Mesdames, messieurs bonsoir, je voulais apporter une information qui n'est pas négligeable, c'est qu'ayant habité 25 ans dans la rue de la Gare le problème auquel j'ai été confronté pendant cette période, ce sont les infiltrations d'eau donc si vous avez l'intention d'avoir des garages souterrains ou des caves etc... Je peux vous dire que vous allez souffrir des infiltrations d'eau. Je vous dis cela car Lidl a l'intention de faire un parking souterrain et donc je crois qu'ils vont être confrontés à ce problème. Mais peut-être que dans vos études vous avez tenu compte de tout cela ?

Monsieur DELCLOY : Moi je suis quelqu'un de très pragmatique et effectivement il n'y aura pas de parking en sous-sol, il n'y aura strictement rien en sous-sol sur un site comme cela, on a l'eau qui est à 10 mètres de l'opération, enfin pas à 10 mètres mais très proche donc non, quand on conçoit des projets comme cela il est hors de question de faire des stationnements souterrains, on a bien un cœur d'îlot qui laisse la place suffisante qui est d'ailleurs fortement paysager pour que tout cela soit bien drainé. Donc non, non, il n'y a pas de cavette, pas de parking en sous-sol, connaissant bien le site je n'aurais jamais proposé à mon promoteur des sous-sols ou des cavettes en sous-sol. Aujourd'hui on a des études de sols là-dessus et on est

quand même tout à fait sachant sur le contexte dans lequel on se situe donc à aucun moment on aurait été proposer des parkings en sous-sol.

Monsieur le Maire : Voilà Michel te voilà rassuré. Alain BOONEFAES, puis Laurent NOTEBAERT.

Monsieur BOONEFAES : Oui j'aurais voulu savoir la date prévisionnelle de livraison et le prix au m² ?

Monsieur le Maire : C'est pragmatique...

Monsieur LORNIER : Le prix au m² va être entre 3 600 € et 3 650 € du m² habitable, cela veut dire qu'on ne compte pas les surfaces inférieures à 1m80 éventuelles s'il y en avait, ce qui n'est pas le cas-là, et on a les balcons en plus... Mais sur les surfaces habitables entre 3 600 € et 3 650 €, voilà.

Monsieur le Maire : Toutes Taxes ?

Monsieur LORNIER : TTC, voilà, et ce prix intègre une place de stationnement, je précise parce que souvent sur les programmes immobiliers, l'appartement est à vendre et après la mauvaise surprise c'est que la place de parking doit être achetée et elle est en plus, là dans ce prix-là, on a intégré bien entendu la place de stationnement, l'accès au local vélo, toute la prestation est intégrée dans le prix, c'est un prix on va dire vraiment tout intégré. La date de livraison, en étant réaliste, ce sera le 1^{er} semestre 2025.

Monsieur le Maire : Une bonne date... Une bonne date...

Monsieur LORNIER : En étant optimiste on pourrait dire le mois de mars 2025 mais aujourd'hui il est un peu tôt...

Monsieur le Maire : C'est même très bien, voilà... Bonne question Mr BOONEFAES. Mr NOTEBAERT ?

Monsieur NOTEBAERT : Oui merci. On parlait justement de parking voitures mais on va parler de mobilité en général, sur Gravelines on a un plan de mobilité vélo qui se développe, on a vraiment une envie de développer ce moyen de locomotion et donc on regarde un peu ce qui se fait dans les nouveaux projets comme cela. Donc bien évidemment, les normes obligent à avoir un local vélo mais je voulais savoir un peu comment vous l'avez aménagé pour faciliter son utilisation car souvent même dans les constructions neuves, les habitants se plaignent un peu du fait que ce n'est pas toujours facile de l'utiliser. Je regardais aussi, parce que juste avant sur la droite là, il y a une piste cyclable qui a été aménagée il y a peu de temps, comment ces gens qui sont sur cette piste et qui vont la quitter finalement vont faire le tour pour aller vers le pont ? Parce que ce sera très tentant d'aller vers la droite le long de la berge parce que ce sera très joli, mais on rencontrera les piétons, donc là aussi il faut penser que ce sera un endroit de rencontre piétons / vélos et on espère qu'il y en aura le plus possible de vélos qui seront utilisés, cela c'est ma 1^{ère} question. La 2^{ème}, c'est : est-ce que vous comptez y mettre, même si je sais que c'est onéreux des ascenseurs, pour que les personnes à mobilité réduite ou des personnes d'un certain âge qui préfèrent avoir un ascenseur plutôt que des escaliers car il y a peu d'offres sur Gravelines actuellement ? Dernière question, en termes de performance énergétique, là c'est l'élu délégué à l'environnement qui vous pose cette question parce que c'est d'autant plus aujourd'hui une question importante avec la crise énergétique qu'on a connue, bien sûr il y a

des normes minimales, mais c'est une question ouverte : est-ce que cela vous réinterroge sur les performances énergétiques ce qui vient de se passer pour que justement on puisse diminuer ces charges à l'avenir, même si c'est du neuf ?

Monsieur DELCLOY : Je vais répondre au 1^{er} point pour le vélo, on a dans l'instruction du permis qui est une instruction avec des compétences CUD là-dessus, on nous a demandé des plans d'aménagement des locaux vélos donc ils sont assez stricts dans la proposition des locaux et dans les documents du permis on nous demande de faire des propositions d'aménagement de comment on positionne les vélos etc... pour voir justement la capacité optimum de ces locaux vélos. Là-dessus vous avez la chance, c'est très rigolo parce que c'est la 1^{ère} fois que ça m'arrivait sur l'instruction d'un permis mais en tout cas on m'a demandé de faire un aménagement, de positionner les vélos pour vérifier le nombre de vélos qu'on mettait dans le local vélos, donc là-dessus ça a été dessiné, ça a été demandé par la CUD d'avoir un plan détaillé de comment on positionne les vélos dans le local vélos pour s'assurer que le nombre de vélos corresponde bien aux usages des bâtiments. Donc cela a été vérifié par les services instructeurs et on a fait un projet de dessin, alors après le mode d'accrochage des vélos etc... Tout cela sera décrit dans les notices mais c'est quelque chose qui a été surveillé. La question de la mobilité alors effectivement cela a eu des incidences quand on a commencé à évoquer le plan de masse, pourquoi on avait reculé ce 1^{er} bâtiment au fait qui est le 1^{er} plot ? Justement par rapport au dessin de cette voie qui est une voie verte, qui est une voie mixte qui longe mais qui s'arrête finalement à l'angle de la rue du Capitaine Laridant puisqu'après vous avez un passage piétons, toute cette rue est redimensionnée pour avoir un élément et permettre les flux des vélos. Pour l'instant la chose que je peux vous dire c'est que nous on n'a pas dessiné quoi que ce soit sur la partie de la rue du Capitaine Laridant puisqu'aujourd'hui elle est étroite cette rue, il n'y a quasiment pas de trottoir sur cette partie-là donc sûrement que tout cela va phosphorer sur ces points-là par rapport à tout cela mais on va dire qu'aujourd'hui le vélo il vient du centre-ville, il va jusqu'à la gare très facilement et le programme n'est pas un obstacle à quoi que ce soit. La question de l'espace qui est devant le canal, moi je pense que dans l'esprit de ce qui a été dessiné et de ce qui est véhiculé par rapport à vos plans d'aménagement de voies mixtes, voies vertes, je ne suis pas certain mais cela c'est une question, je ne sais pas, est-ce que le vélo a forcément sa place sur cette promenade le long du quai, je ne suis pas bien certain ?... Je ne sais pas, je n'en sais rien mais en tout cas la voie verte a pour l'instant une destination d'aller à la gare. Troisième point, la question des ascenseurs, vous avez 5 bâtiments, donc le bâtiment de la rue du Capitaine Laridant qui a un ascenseur par obligation puisque vous avez un certain nombre de logements par rapport à cela et ensuite tous les autres bâtiments en dehors du petit plot qui est sur la rue de la Gare, tous les autres bâtiments ont des ascenseurs. C'est-à-dire qu'une des vertus de ce programme-là et c'est ce qui avait été demandé par le promoteur c'était de permettre d'avoir des logements accessibles sur tous les niveaux, c'est-à-dire que tous les logements sont handicapables, tous les logements sont accessibles aux handicapés. On peut avoir un appartement dans l'attique au R+3, on ira en ascenseur sauf le petit plot qui est devant qui n'avait pas la nécessité car il a un niveau de moins. Aujourd'hui c'est difficile de concevoir des bâtiments de ce standing-là sans avoir un ascenseur, ça n'a pas de sens. Ensuite, la question de la thermique, la thermique c'est un programme qui sera RE2020, pour remettre un peu les choses la réglementation thermique avait évolué il y avait la RT2012, on voyait arriver la RE2020, et tous les programmes qui se lançaient avaient ces vertus-là donc la vertu de la RE2020 c'est d'optimiser l'isolation, réduire les besoins énergétiques forcément c'est-à-dire les besoins en chauffage, en électricité et le 1^{er} élément de conception qui ne coûte pas grand-

chose mais qui permet d'avoir une vraie optimisation c'est la compacité des bâtiments. C'est-à-dire que plus on a une compacité des bâtiments, plus on a un bâtiment qui a un volume simple, je dis simple ce n'est pas péjoratif au sens c'est que plus on a quelque chose qui est compact moins on est énergivore et donc là on a fait une conception qui nous permet d'avoir des éléments qui sont compacts. Ce qui fait qu'avec un développé de façades comme on l'a puisque le but c'était quand même d'avoir des vues un peu de partout c'est d'avoir quelque chose qui soit très efficient en termes de compacité donc ce projet-là est très efficient en compacité donc déjà c'était un point très important. Deuxièmement l'orientation des bâtiments, ce sont 2 points que souvent les architectes oublient c'est qu'il faut bien positionner et orienter ces bâtiments, la surchauffe de l'Ouest, finalement tous ces éléments-là... On a la chance d'avoir des bâtiments qui sont multi orientations avec des développés de façades qui ne sont pas forcément très importants sur des orientations par exemple Plein Ouest où on a vraiment des apports de chaleur très importants. Donc ces 2 critères-là sont les 2 critères majeurs qui permettent de rendre des bâtiments moins énergivores donc là on a exactement respecté cela. Ensuite il y a les critères des matériaux parce que la RE2020 fait la part belle à des matériaux bio sourcés c'est-à-dire qu'on a plus les mêmes typologies de matériaux et donc aujourd'hui on a une obligation de travailler sur ces types de matériaux-là donc on est parti sur ces éléments-là. Et il y a un point que je voulais dire là-dessus, on met beaucoup de technologie dans la RE2020 quand on a des bâtiments qui sont peu compacts, on vient compenser par beaucoup de technologie : des ballons thermodynamiques, des panneaux photovoltaïques etc... qui sont très onéreux et qui génèrent de la maintenance. Aujourd'hui quand on conçoit bien un bâtiment, quand il est compact, bien orienté, on n'a pas ce besoin-là d'aller chercher de la technologie qui finalement après coûte très cher. C'est-à-dire que ce n'est plus ce que l'on consomme mais c'est l'entretien en fait, on ne le dit pas mais un ballon thermodynamique c'est une pompe à chaleur intégrée, cela coûte de l'argent il faut l'entretenir. Donc ce qu'on fait là aujourd'hui on est assez vertueux sur la RE2020, c'est-à-dire qu'on n'est pas au ras de la RE2020, on est un peu au-dessus en termes d'étiquette énergétique, ce sera des étiquettes qui seront A de toute façon mais voilà on a pensé tout ce programme-là avec ces vertus environnementales sans aller y mettre trop de technologie pour pas que cela coûte trop cher aux propriétaires donc cela a vraiment été pensé de cette manière-là.

Monsieur le Maire : Bien merci Mr DELCLOY, vous êtes bien porteur de votre projet, cela se sent et ça fait plaisir que vous soyez autant investi. D'autres remarques ? Mme VERSTRAET ?

Madame VERSTRAET : Sur l'énergie quel type de chauffage vous avez prévu parce que normalement dans la RE2020 on est sur des énergies renouvelables, et là vous nous dites que comme la compacité du bâti ne nécessite pas de la grande technologie, du coup qu'avez-vous prévu ?

Monsieur DELCLOY : Pour l'instant on est sur des chaudières gaz à condensation... Aujourd'hui, on a des parties en fait, on a les 2, on a du « full électrique » et on a éventuellement des chaudières gaz et on a des ballons thermodynamiques, mais aujourd'hui sur ces parties-là, on a quasiment la possibilité de passer en « full électrique » la totalité des bâtiments car on a cette compacité. On a très peu de besoin de chauffage puisque c'est très compact, c'est un point important car les besoins énergétiques coûtent cher, donc on a fait ce travail là-dessus.

Monsieur le Maire : Bien est-ce qu'il y a d'autres questions ? Julien VEYER ?

Monsieur VEYER : Je souhaitais revenir sur le chemin qui est le long des berges, qui effectivement est très sympathique, en fait la question était de savoir comment il sera réalisé et qui va l'entretenir après ? Est-ce que vous allez le rétrocéder à la ville ou par tantièmes, propriété de vos futurs acquéreurs ? Ce sera des matériaux pérennes ou juste du sable calcaire qui sera mis et où il faudra revenir tous les 10 ans ?

Monsieur DELCLOY : Bonne question, la question là-dessus c'est que ces bords-là, nous on estime que c'est plutôt quelque chose qui doit appartenir au plus grand nombre, il est mal à propos en fait d'imaginer qu'on soit propriétaire d'un tiers d'un morceau de balade publique donc dans notre esprit, l'idée c'est plutôt de rétrocéder toute cette bande là et si on se met sur la maquette en fait au-dessus, on a une limite des espaces privatifs en rez-de-chaussée, peut-être sur la maquette on le verra mieux, mais enfin sur la 1^{ère} vue en haut à droite.



On a des clôtures paysagères mises en place avec du végétal et donc ce sont des espaces à jouissance privative donc nous on a proposé un plan de rétrocession sur une bande suffisamment importante pour que cela puisse être au plus grand nombre. C'est l'idée ensuite il y a tous des aménagements qui viennent du nord de la rue de la Gare qui permettront aux piétons aussi de venir profiter de cela et de contourner, je pense que c'est assez vertueux de le rétrocéder à la ville et puis l'aménagement voilà ce sera un sujet ville et entretien des espaces verts sur ces zones-là. La copropriété, entretenir des tantièmes d'espaces comme cela, ça n'a aucun sens pour les copros. Ensuite dans le traitement paysager dans les matériaux, on ne va pas imperméabiliser ce n'est plus trop à la mode, on ne va pas aller mettre du béton balayé, on ne va pas aller mettre tout cela donc ça restera des matériaux perméables pour que ça soit à entretien facile mais on ne va pas mettre des éléments imperméables, on va laisser tout cela drainant, et le plus naturel possible donc cela il y a encore un petit travail à faire dessus mais c'est plutôt dans cet esprit-là qu'on avait imaginé les choses.

Monsieur le Maire : Bien merci, d'autres interventions ? Mr WILMOT peut-être dans le cadre de votre délégation ?

Monsieur WILMOT : Juste rajouter qu'effectivement, il y a eu une réunion publique qui s'est tenue. Au cours de cette réunion publique plusieurs questions ont été posées par les riverains notamment sur l'ensoleillement, la circulation, le nombre de personnes que cela va amener, le stationnement, la continuité du chemin cyclistes et piétons. Tout cela a été soulevé et vous avez répondu à ces questions favorablement. Aujourd'hui pour avoir revu quelques riverains depuis, et leur avoir expliqué, ils comprennent maintenant les efforts que vous avez faits et ils attendent de voir effectivement comment tout cela se présentera mais il y a vraiment eu une concertation sur l'ensemble de ce projet, la CUD était présente et elle nous a expliqué notamment par rapport aux liaisons vélos car il y avait déjà les travaux de la rue de la Gare donc il fallait accompagner ce projet dans sa globalité et tout cela s'est bien passé.

Monsieur le Maire : Début de la déconstruction espérée ?

Monsieur LORNIER : Cet été .

Monsieur le Maire : Durée de la déconstruction ?

Monsieur LORNIER : Moins de 2 mois...

Monsieur le Maire : 1^{ère} pierre espérée ?

Monsieur LORNIER : Aujourd'hui on se base sur une pré commercialisation, on se doit d'avoir un objectif de 42 commercialisations d'appartements pour lancer la partie chantier donc c'est l'objectif actuel, de commercialiser et de réserver les 1^{ers} appartements pour arriver à nos 42 réservations donc dès qu'on atteint ce seuil de réservation, on va pouvoir lancer la construction du bâtiment. Donc si tout va bien pour cet été juillet/août, on déconstruit le bâtiment, on recycle le bâtiment avec ces tonnes d'acier, la partie VRD pourra commencer à partir d'octobre / novembre, la partie préparation du terrain et la partie gros œuvre à partir du début de l'année 2024

Monsieur le Maire : Parfait

Monsieur LORNIER : On s'est appuyé sur un réseau d'agences locales notamment pour commercialiser le programme.

Monsieur le Maire : J'ai déjà vu le programme affiché chez certains... Le bungalow que vous avez installé est ouvert ?

Monsieur LORNIER : La bulle de vente va être ouverte quasiment tous les après-midis, on a 2 agences qui ont demandé à l'utiliser pour les rendez-vous.

Monsieur le Maire : Voilà en profiter puisque notre Conseil est retransmis en léger différé sur les réseaux sociaux de la ville donc on profite de le dire aux Gravelinoises et Gravelinois et à toutes celles et ceux de l'extérieur qui veulent venir habiter notre ville de Gravelines, ils peuvent se rendre sur les lieux.

Monsieur LORNIER : Les coordonnées téléphoniques et internet, seront affichées également sur la bulle de vente et on aura une présence physique tous les après-midis.

Monsieur le Maire : Et donc l'ensemble des informations sont disponibles sur le site ?

Monsieur LORNIER : Sur le site internet Les Skiffs de l'Aa pour trouver toutes les données du programme, les plans, les visuels et les différents liens de contacts pour communiquer avec nous.

Monsieur le Maire : Parfait, il me reste à vous remercier de cette excellente présentation, du travail réalisé et aussi de votre attachement quelque part à Gravelines et de votre volonté de nous aider à développer l'habitat sur Gravelines, avec aussi le bailleur qu'il faut citer « Flandre Opale Habitat » qui est déjà propriétaire de la résidence de la Gare donc finalement ils vont compléter un peu leur offre et c'est bien d'avoir une mixité, c'est bien demandé par L'Etat même s'il y a de l'accession qu'on privilégie, ils nous demandent quand même toujours de prévoir une partie locative. Mon adjointe à l'éducation d'ailleurs se réjouit de pouvoir avoir des enfants supplémentaires dans nos écoles car il y a des communes qui construisent mais qui n'ont pas forcément les écoles, nous on a déjà les écoles pour vous redire un chiffre important, on avait 2 fois plus d'élèves dans les écoles de Gravelines il y a 20 ans, pour vous expliquer la marge que nous avons pour pouvoir accueillir des enfants supplémentaires dans nos écoles. On a les capacités c'est rarement le cas, généralement les communes, c'est l'inverse, nous on a quand même les équipements collectifs pour les accueillir. Je parle des écoles, mais je pourrais aussi citer d'autres équipement sportifs et culturels, ma chère Michèle, qui pourront accueillir toutes celles et ceux qui habiteront ce beau quartier.

Monsieur BLONDEL : J'ai peut-être juste une dernière petite précision à faire...

Monsieur le Maire : Allez-y, je vous en prie...

Monsieur BLONDEL : Puisque tu évocais le bâtiment qui est destiné à « Flandre Opale Habitat » il s'agit d'un programme globalisé bien évidemment mais les appartements privés et le bâtiment destiné à Flandre Opale seront 2 sections différentes. C'est-à-dire qu'on a une copropriété privée et un bâtiment totalement séparé dont l'accès d'ailleurs se fait sur la rue du Capitaine Laridant, il n'y a pas d'accès de ce bâtiment-là sur les bâtiments derrière. C'est important de le signaler parce que pour les gens qui seraient en privé intéressés des fois il pourrait y avoir des réticences par rapport à cela donc voilà on est vraiment sur une globalisation par rapport au projet. C'était très important de faire de la mixité, d'avoir une entité globale mais en termes de gestion on est sur 2 projets séparés pour les privés et pour le bailleur.

Monsieur le Maire : Parfait merci, je vais vous libérer en vous souhaitant une bonne commercialisation.

Monsieur LORNIER : Merci Monsieur le Maire, bonne soirée à vous et bonne soirée à tous.

Monsieur le Maire : Si mes informations sont bonnes, j'ai eu écho que vous aviez d'autres idées, écoutez continuez dans ce sens-là, c'est bon pour la taxe foncière, n'est-ce pas Mr VEYER... On a un petit sujet après sur le budget donc voilà.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 JUIN 2023

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUIN 2023

